

34

ASSOCIATION
DES AMIS
DE L'UNIVERSITÉ
DE LIÈGE

11^{ME} ANNÉE
Janvier 1939

RÉDACTION

M. Paul HARSIN, 1, avenue du Luxembourg, 1, LIÈGE

BULLETIN



TRIMESTRIEL

1939
H. VAILLANT-CARMANNE S. A., IMP. DE L'ACADÉMIE
4, PLACE SAINT-MICHEL, 4, LIÈGE

SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE ET DES PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY

Société Anonyme au capital de 211.050.000 de francs.

Siège social : RENORY-OUGRÉE (Belgique)

Téléphone :

Liège 328.80 et 308.90

Adresse télégr. :

Azote-Ougrée

Fabrication d'Ammoniaque Synthétique suivant les procédés G. Claude

Ammoniaque anhydre.

Solutions ammoniacales de 18 à 30° Baumé.

Sulfate d'ammoniaque, 20/21 % d'Azote.

Nitrate d'ammoniaque agricole S. B. A.

15,5 % d'Azote.

Nitrate de soude.

Engrais azotés et composés ammoniacaux
et nitriques.

Phosphate bicalcique.

Acides nitriques de toutes concentrations.

Nitrate d'ammoniaque pur pour explosifs.

Alcool méthylique (Méthanol) et dérivés.

Alcool éthylique et dérivés : Alcool absolu
et alcool extra-fin.

Acétone.

Solvants.

Ether sulfurique.

Hexaméthylène tétramine pharmaceutique et
technique.

Formol 30-40 %.

Trioxyméthylène.

Résines synthétiques et vernis spéciaux.

Produits agricoles insecticides, fongicides
et herbicides.

Pour tous renseignements s'adresser sans engagement, au

Service Commercial de la Société Belge de l'Azote à Renory-Ougrée

Adresse télégr. : Azote-Ougrée

Téléphones : Liège 328.80 et 308.90

L'adhésion aux Amis de l'Université de Liège peut
se faire par simple virement au compte de chèques
postaux de l'Association des Amis de l'Université
(136, Boulevard de la Sauvenière, Liège), n° 150713.

Membres protecteurs 1000 francs

Membres effectifs 100 francs

Membres adhérents 20 francs

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

M. A. L. Corin puis encore M. Bohet, reprenant le débat ouvert l'an dernier dans notre Bulletin, développent au sujet du choix de la seconde langue dans l'enseignement moyen, des considérations du plus haut intérêt sur l'étude de l'allemand.

M^{me} Gobeaux-Thonet traite avec compétence du rôle éducatif des bibliothèques publiques aux Etats-Unis d'Amérique et souligne ainsi indirectement tout ce qu'il y aurait à faire chez nous.

Notre Alma Mater a été cruellement frappée au cours des derniers mois par la disparition de trois de ses maîtres les plus illustres : E. Malvoz, E. Mahaim, G. Cesàro. M. Buttgenbach évoque ici la belle figure du savant cristallographe et mathématicien, doyen d'âge de tous nos professeurs et dont la verdeur étonnante est curieusement attestée par la fermeté de l'écriture dont il couvrait récemment encore son vaste tableau.

Dans le prochain bulletin M. Dehousse consacrera à la mémoire d'E. Mahaim l'article nécrologique que le grand sociologue et internationaliste attend de lui. Mais ne se trouvera-t-il personne pour rappeler aux Amis de l'Université la féconde carrière d'E. Malvoz et pour mettre en lumière l'intérêt passionné qu'il prenait à tout ce qui pouvait servir notre Alma Mater ?

Le compte rendu de l'assemblée générale du 16 mars 1939, la liste des mémoires de licence et des dissertations de notre Faculté de Philosophie et Lettres en 1938 et la chronique habituelle achèvent ce fascicule.

LA RÉDACTION.

A propos du choix de la deuxième langue dans l'Enseignement moyen

En me citant, l'un et l'autre, dans leurs articles sur le choix de la deuxième langue dans l'Enseignement Moyen, M. Bohet et M. Hardy me forcent à entrer dans le débat d'un problème aussi délicat que difficile.

Je sais qu'en le faisant je risque de décevoir celui-ci et de donner au premier l'impression que je chante la palinodie. La brillante plaidoirie en faveur de l'allemand que M. le Préfet Hardy semble attendre de moi, tomberait à faux en ces jours où, par son action impérialiste, l'Allemagne s'aliène de plus en plus les sentiments de l'étranger. D'autre part, en reprenant et en développant avec brio les arguments que j'ai jadis présentés moi-même en faveur de l'anglais, mon excellent collègue et ami, M. Bohet, m'oblige à une certaine mise au point, de peur que quelques-uns de ses lecteurs ne tirent de ses considérations des conséquences qui dépassent mes vues et peut-être les siennes; je n'espère pas réfuter sa plaidoirie; je veux me borner à quelques observations de nature à infirmer en une certaine mesure quelques-unes des affirmations un peu trop tranchantes de son réquisitoire.

En fait, il ne se contente pas, semble-t-il, de revendiquer pour l'anglais une place égale à celle des deux autres langues germaniques, mais la première dans les humanités gréco-latines *actuelles*; et son réquisitoire est dirigé en ordre

principal non pas contre le néerlandais, qui est sans contredit le concurrent le plus puissant et le plus redoutable de l'anglais dans nos athénées et collèges, mais *contre l'allemand*, dont la position n'est guère plus forte ni plus assurée que celle de la langue qu'il patronne; à celui-ci il consacre trois fois plus de pages qu'à celui-là. Peut-être la raison en est-elle que le néerlandais ne peut pas prétendre au titre de langue mondiale et que de ce point de vue c'est dans l'allemand qu'il voit le rival le plus sérieux de l'anglais ?

Lorsque je me suis fait le défenseur de l'anglais comme seconde langue moderne, il s'agissait de placer chacune des trois langues germaniques étudiées chez nous, dans l'économie d'une *section d'humanités de formule nouvelle*, qui aurait permis à notre jeunesse d'acquérir une connaissance sérieuse de trois langues étrangères et aurait considéré celles-ci comme instruments d'une formation humaniste. La place assignée à chacune d'elles était déterminée par le principe premier de toute saine pédagogie selon lequel il faut aller du plus simple au plus compliqué et sérier les difficultés.

Or, des trois langues étrangères enseignées dans nos établissements d'Enseignement Moyen, le néerlandais est sans conteste la plus facile : sa phonétique n'offre pas les difficultés de la prononciation anglaise; — sa morphologie est sensiblement aussi réduite que celle de l'anglais; — sa syntaxe est infiniment moins complexe; — son vocabulaire (mots *et* locutions) est beaucoup plus restreint.

Si nous avons néanmoins préféré l'anglais au néerlandais, c'est principalement pour les deux motifs suivants : lorsqu'on a l'ambition d'apprendre non seulement à lire, mais à écrire et à *parler* une langue moderne, la prononciation doit s'apprendre le plus tôt possible, surtout si sa base d'articulation diffère grandement de celle de la langue maternelle, comme c'est le cas pour l'anglais; d'autre part, sa grammaire

et sa littérature doivent présenter assez de difficultés, de nuances et posséder assez d'attraits pour soutenir l'intérêt de l'élève pendant toute la durée des études; elle doit enfin offrir la plus grande richesse et la plus grande variété possible de valeurs humanistes.

Au reste, dans ces humanités nouvelles, l'étude du néerlandais devait commencer *en même temps* que celle de l'anglais; pour les raisons indiquées ci-dessus, j'avais seulement proposé de réduire à deux (au lieu de trois) le nombre d'heures qu'on lui consacrerait dans les trois classes supérieures.

Quant à l'allemand, on devait s'y mettre dès la cinquième avec un horaire suffisant pour garantir à la fin des études une connaissance sérieuse de cette langue difficile en raison de son caractère mi-synthétique.

C'est ce caractère particulier de l'allemand qui nous avait incité à retarder un peu l'étude de l'allemand; mais on conviendra que cette raison n'existe pas dans nos humanités gréco-latines actuelles, où le latin, langue bien plus synthétique que l'allemand, s'enseigne dès la sixième; en regard du latin, les difficultés de l'allemand provenant de son allure synthétique et de la relative complexité de sa morphologie comptent à peine encore. Si l'on peut prétendre que ces difficultés s'additionnent et astreignent par conséquent l'élève à un effort double, on peut également soutenir qu'on sera aidé dans l'étude de l'allemand par le latin et inversement, puisque aussi bien ce n'est pas l'apprentissage des formes qui constitue la grosse difficulté de ces langues, mais plutôt le jeu de leur emploi.

Par ailleurs, lorsque le néerlandais ou l'anglais ont été choisis comme seconde langue, l'allemand ne peut plus s'apprendre que dans les trois classes supérieures à raison de deux heures par semaine. On peut se demander s'il est possible, en si peu d'heures, d'acquérir une connaissance

suffisante de cette langue prétendument si difficile. Si l'on vise à l'usage pratique de la langue écrite et parlée, on peut hardiment répondre que non; lorsqu'on reporte à si tard les débuts de l'apprentissage de l'allemand, il faut augmenter proportionnellement le temps qu'on lui consacra par semaine. A l'époque où l'on apprenait l'allemand, comme langue facultative, — c'est-à-dire en petit nombre, — dès la quatrième, où les programmes n'étaient pas encore aussi chargés qu'aujourd'hui et où le professeur avait encore le droit d'imposer à ses élèves des exercices, des devoirs, des lectures à domicile, on atteignait, avec une sélection d'élèves, à des résultats très satisfaisants. Aujourd'hui ils sont lamentables. On serait presque tenté de dire que dans l'organisation actuelle de l'enseignement des langues modernes, on ferait mieux de rayer l'allemand quatrième langue du programme de nos études secondaires. Mais on peut évidemment poursuivre « des buts plus modestes » : se borner à amener l'élève à simplement comprendre un texte de difficulté moyenne, en ne s'attachant ni à lui enseigner la prononciation, ni à l'entraîner à la pratique de la langue écrite et parlée.

Après ces considérations générales, relevons quelques-uns des griefs faits à l'allemand par M. Bohet.

On nous dit que l'élève wallon serait rebuté et découragé par la prononciation de l'allemand, qui lui paraîtrait peu harmonieuse, hachée, martelée comme un pas de parade. J'ai enseigné l'allemand dans les classes inférieures d'athénée pendant toute la durée de la Grande Guerre, c'est-à-dire à une époque où cette langue ne jouissait certes pas de sympathies particulières; jamais je n'ai rencontré de difficultés ni de résistance de cette espèce. Si les qualificatifs employés par M. Bohet décrivent avec justesse le caractère spécifique de la diction allemande, il s'en faut qu'ils s'appliquent au parler de *tous* les Allemands; si donc, à mon sens,

il est souhaitable qu'on s'efforce à obtenir cette façon de parler l'allemand, ce n'est pas absolument nécessaire. Je ne connais rien de plus doux et de plus mélodieux que le parler d'un Badois et j'ai toujours été frappé par la musicalité de l'allemand chanté. — Lorsqu'on parle de débit « haché », on fait sans doute allusion aux coups de glotte qui précèdent toute voyelle initiale ou accentuée; mais ils ne s'entendent qu'en Allemagne du Nord; ailleurs l'attaque franche et énergique des voyelles est, il est vrai, prônée dans le langage cultivé; mais bien loin de constituer une source de déplaisir pour l'élève, la séparation nette des mots lui rend la compréhension de la langue parlée plus facile. Et ce serait d'ailleurs une erreur de croire que la liaison des mots soit inconnue du peuple allemand; en Souabe, la phrase « *da hab' ich gleich zu meinem Nachbar gesagt* » se prononce d'une seule émission de voix, en liant les mots les uns aux autres, et dans les dialectes de la Suisse, la fréquence du sandhi est une preuve de ce que les mots ont tendance à s'agglutiner. L'image du « martèlement », il faut, je présume, la rapporter à l'accentuation intense des syllabes radicales; mais ce phénomène-là, l'italien aussi le connaît et ne dit-on pas de la langue de Dante qu'elle est la plus harmonieuse du monde? L'anglais aussi d'ailleurs demande une accentuation énergique, au point qu'on y voit souvent la syllabe principale en « manger » toute une série d'autres (voy. Cholmondeley pron. [tchamlɪ]); elle s'y allie, il est vrai, à une certaine mollesse et une certaine « impureté » d'articulation des voyelles, qui en acquièrent une étonnante capacité de modulation; mais cette vertu même des sons anglais nous est bien plus étrangère que la vigueur et la clarté des articulations allemandes. Le plus grand nombre de sons difficiles, très difficiles en partie, ne doit pas non plus être de nature à attirer davantage le jeune Wallon vers l'anglais.

Le slogan de la structure raide et monotone de la phrase allemande ne m'impressionne pas davantage. Tout d'abord, il ne faut pas juger de la qualité de la phrase allemande d'après le style des écrits scientifiques du 19^e siècle, ni uniquement d'après les règles rigoureuses de l'inversion et du rejet formulées dans les grammaires élémentaires; ces règles constituent les deux principes fondamentaux de la construction; mais penser qu'elles épuisent la connaissance de l'ordre des mots en allemand serait une singulière illusion. Et puisqu'on se plaît à nous citer de volumineuses syntaxes anglaises, faisons état, à notre tour, de l'ouvrage de H. Wunderlich, *Der Deutsche Satzbau*, qui comprend deux volumes respectivement de 418 et 440 pages. L'étendue énorme de ces syntaxes anglaises pourrait d'ailleurs servir d'argument contre l'anglais; car il est bien évident que même dans les cours de seconde langue, le temps fera défaut pour s'assimiler une partie appréciable des 2300 pages de Krüger; mais il y a plus grave : le nombre inouï de pages nécessaire pour exposer la syntaxe anglaise indique que les phénomènes qu'on y traite ne peuvent être, en partie du moins, que des cas d'espèce, irréductibles à des principes linguistiques généraux, et qui ne pourront donc être appris que par un pur effort de mémoire. Mais revenons-en à la syntaxe allemande. La prose littéraire des dernières décades a beaucoup assoupli et varié la construction de la phrase. Quand on parle de sa monotonie, ce n'est pas, j'imagine, celle de la modulation qu'on a en vue; celle-ci diffère à l'infini du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest; vraisemblablement, on n'a pas voulu dire non plus que l'allemand ignore des différences d'inflection destinées à nuancer l'idée exprimée par les mêmes mots arrangés dans le même ordre; si l'on a voulu affirmer que l'ordre des mots y est toujours d'une régularité figée, qu'il est réglementé » à la prussienne », que mes lecteurs veuillent bien me permettre

de leur placer un exemple sous les yeux. Voici une proposition française et son équivalent anglais : *Hier j'ai vu mon ami au théâtre* — *Yesterday I saw my friend at the theatre*; en allemand, elle peut se rendre de huit façons différentes, indiquant chacune une nuance que d'autres langues ne peuvent exprimer (en partie du moins) que par des périphrases alourdissantes, ou qu'elles sont même incapables de rendre :
Ich habe meinen Freund gestern im Theater gesehen —
Gestern habe ich meinen Freund im Theater gesehen —
Gestern habe ich im Theater meinen Freund gesehen —
Meinen Freund habe ich gestern im Theater gesehen —
Im Theater habe ich gestern meinen Freund gesehen —
Im Theater habe ich meinen Freund gestern gesehen — etc.
Raideur et monotonie ? ou bien souplesse et variété ?
Si l'on variait ainsi l'ordonnance des mots en français — ou en anglais — on aboutirait à une pure jonglerie de mots ; Molière l'a ridiculisée dans son « *Bourgeois Gentilhomme* » (« *Belle marquise, vos yeux me font mourir d'amour* »).

La morphologie constitue sans contredit une des difficultés de l'allemand ; ne l'exagérons pas pourtant. Et tout d'abord constatons que l'exemple de M. Bohet pour démontrer la simplicité de l'anglais paraît assez mal choisi : *sheep fear wolves* contient en effet deux irrégularités ; l'exemple serait plus probant si l'on pouvait écrire *sheep fear wolf* et que le pluriel n'eût jamais de flexion, ou bien *sheeps fear wolfs*.

Dans la morphologie du substantif allemand ce n'est certes pas la déclinaison du singulier qui paraîtra compliquée (je fais ici abstraction de l'article) ; on n'y connaît que le génitif en *-s* au masculin et au neutre, exception faite des quelques substantifs de la déclinaison en *-n*. La grosse difficulté est ici la formation du pluriel. En fait, on peut dire qu'il y a six façons de « former » le pluriel :
1) Celui-ci est semblable au singulier ; 2) la voyelle radicale

s'infléchit; 3) on ajoute *-e*; 4) on ajoute *-e* et on altère la voyelle radicale; 5) on ajoute *-er* et on infléchit la voyelle; 6) on ajoute *-en*. C'est évidemment compliqué; mais ce n'est pas *tout à fait* simple en français non plus, ni en anglais. M. Bohet signale lui-même que la langue parlée anglaise connaît trois flexions du pluriel : [s], [z], [iz], et il affirme que « ce n'est pas une petite affaire que d'en obtenir l'emploi par les élèves »; mais outre cela, il y a : 4) les substantifs en *-o*, qui ajoutent parfois *-es*; 5) les substantifs en *-y*, qui changent *y* en *-ies*; 6) les substantifs qui restent invariables (*sheep*); 7) les substantifs qui altèrent la voyelle radicale (*foot-feet, man-men, goose-geese...*). Pareillement M. Bohet constate qu'il y a trois façons de former le prétérit des verbes dits « faibles » : *-[d]*, *-[t]*, *-[id]*; voyez donc comme l'allemand est plus simple ! Il n'en connaît qu'une ! Et puisque nous parlons de verbes, croit-on que l'élève apprendra plus aisément à se servir correctement des auxiliaires *shall* et *will* que d'ajouter un *-e* à l'adjectif lorsqu'il se trouve au nominatif singulier ou à un cas semblable, *-en* à tous les autres cas du singulier et à tous les cas du pluriel ?

Au reste l'apprentissage des formes ne constitue pas une difficulté pour l'élève jeune; en tout cas, un élève qui apprend le latin ne sera pas fortement dérouteré par ces choses en allemand, puisqu'il doit en apprendre bien davantage là. Un élève de sixième apprend sans difficulté à réciter les diverses déclinaisons. Et l'étude de l'anglais ne fait-elle pas sans cesse appel à la mémoire ? L'élève d'allemand qui apprend un substantif doit apprendre la forme du singulier, celle du pluriel et sa signification; l'élève d'anglais n'aura généralement pas à apprendre une forme particulière pour le pluriel, mais il faudra qu'il se grave dans la mémoire l'orthographe de ce mot, qui souvent ne lui paraîtra avoir avec sa prononciation (dont je suppose qu'on part) que des relations très lointaines; et qu'est-ce qui fait moins appel

à l'intelligence que l'orthographe, à moins qu'on ne l'étudie historiquement, ce qui ne me paraît pas être dans les vues de M. Bohet ?

La véritable difficulté commence pour l'élève lorsqu'il s'agit d'employer à bon escient les formes qu'il s'est assimilées sans peine. Et là, ce n'est plus tant la mémoire qui intervient, mais la compréhension de la fonction du mot; c'est donc affaire de jugement, de raisonnement, d'intelligence, une affaire de l'esprit. C'est ceci qui constitue la « gymnastique intellectuelle » dont aiment à parler les défenseurs des langues anciennes. Ce n'est pas un simple jeu de « puzzle », qui ne requiert qu'une certaine acuité visuelle et de l'observation, ni un jeu de mots croisés, où la mémoire intervient bien davantage et parfois exclusivement; c'est un exercice de même nature que celui auquel doit se livrer l'élève d'anglais appelé à traduire *de* dans les expressions suivantes : « le livre *de* l'élève » — « je reviens *de* Paris ».

Un conte de Grimm n'est nullement comparable à la fable de *Mr. Fox and Mr. Rabbit*. Grimm écrit une langue très difficile, au point qu'on devrait bannir la version originale de ses contes des manuels et anthologies destinés à nos élèves d'athénées. Il eût été plus équitable de comparer l'historiette anglaise à une fable de Lessing p. ex. Mais s'il ne faut pas six mois pour qu'un élève d'anglais soit à même de vous raconter quelque fable dans le genre de *Mr. Fox and Mr. Rabbit*, on peut légitimement supposer qu'au bout de trois ans il sera capable de lire un roman et de vous le résumer en anglais correct, et qu'il possédera donc une base suffisante dans cette langue. Par ailleurs, M. Bohet semble convaincu que l'élève aura plaisir à lire des livres anglais. Or, n'est-ce pas surtout la lecture qui enrichit, affine et nuance la connaissance qu'on a d'une langue, surtout lorsque les difficultés de celle-ci résident pour une

très grande part dans des cas d'espèce. On peut donc espérer qu'après trois ans, un élève d'anglais pourra, par lui-même, perfectionner sa connaissance de cette langue.

Ce que M. Bohet dit de la formation de la langue anglaise, de l'étude des caractères du peuple à travers sa langue, des ressources qu'offre la littérature anglaise au point de vue esthétique, social et philosophique, on pourrait le répéter avec les variations qui s'imposent, de l'allemand et de sa littérature. Mais les élèves de nos athénées ont-ils la maturité d'esprit nécessaire pour aborder, même sous la conduite du professeur, beaucoup de ces problèmes sociaux et philosophiques ? Seuls les plus simples leur seront accessibles. S'ils ont été entraînés à considérer ceux-ci avec justesse, avec sérénité, avec compréhension, ils sauront, à un stade ultérieur de leur formation, s'appliquer dans le même esprit à l'examen de questions plus complexes. Mais alors, qu'importe qu'une littérature soit *très* riche ? Ce qu'il aurait fallu montrer, c'est que la littérature anglaise comprend un petit nombre d'œuvres adaptées au degré d'évolution de l'esprit chez nos élèves et posant clairement ces quelques problèmes simples à l'étude desquels ils pourront exercer leur jugement. Je n'ai pas besoin de faire remarquer à mon éminent collègue que les *Nibelungen* ne constituent pas l'essentiel de la littérature allemande ; puisqu'il nous donne son opinion personnelle sur cette œuvre, il me sera sans doute permis d'indiquer la mienne ; je ne vois pas ce qu'il peut y avoir d'abracadabrant dans l'histoire des amours de Siegfried et de Brunhilde, dans la jalousie des deux reines, dans l'assassinat de Siegfried, dans la vengeance de sa veuve sur le meurtrier de son époux chéri et sur ses complices, dans le conflit de Rudiger. Seulement il ne faut pas confondre l'épopée du moyen âge avec la version de Wagner, qui est fondée sur d'autres sources.

En beaucoup de points, cette histoire manifeste une

mentalité primitive : la fidélité envers le Chef, fidélité qui oblige à la rapine et au meurtre, le devoir de vengeance, le devoir de dévotion totale à la race etc. Et ceci me conduit à une autre observation : on n'élargit l'horizon de l'élève qu'en le faisant entrer dans une façon de penser et de concevoir la vie différente, de la nôtre; or l'Anglais paraît assez proche de nous; l'Allemand l'est beaucoup moins, sans que cependant ses conceptions soient *trop* inaccessibles à notre esprit, comme seraient celles de l'Hindou ou du Chinois.

Il serait ridicule de vouloir contester que l'anglais est la langue européenne la plus répandue du globe. En 1927 ⁽¹⁾ elle était parlée par 170 millions d'individus; à l'heure actuelle, on estime qu'ils sont vraisemblablement au nombre de 200 millions. L'allemand, lui, est parlé en Europe par environ 87 millions, dans le monde, par près de 100 millions tandis que le français n'occupe que la huitième place avec ses 45 millions, venant bien loin derrière l'espagnol. Et pourtant, du point de vue culturel ou humaniste, peut-on prétendre que celui-ci l'emporte sur le français? Il faut évidemment considérer le degré de culture, la qualité des gens qui parlent une langue.

Par ailleurs, s'il s'agit de *parler* une langue, on peut faire abstraction des pays d'outre-mer, car bien rares sont ceux qui ont l'occasion ou les moyens de voyager en Amérique, en Afrique du Sud, en Australie, et ce n'est pas la petite douzaine de jeunes savants qui s'en vont parfaire leur formation aux Etats-Unis qui pèsent beaucoup dans la balance. L'Angleterre même n'attire que relativement peu de Belges et, en dehors de Londres, on ne va guère en Angleterre ni dans ses universités, ni à la plage ou à la campagne, que ce soit pour admirer ses trésors artistiques

(1) Ces données sont tirées de Thierfelder, *Deutsch als Weltsprache*, Berlin, 1938.

ou les beautés de sa nature. On peut supposer que les hommes d'affaires s'y rendent; mais il ne faut pas perdre de vue que le mouvement commercial avec l'Allemagne était encore en 1936 plus important que celui avec l'Angleterre et l'est probablement encore aujourd'hui.

Quand on se borne à l'Europe, la situation des deux langues mondiales en présence apparaît un peu différente de ce qu'elle est sur le plan mondial. Si l'on distingue le russe (70 millions) de l'ukrainien (34 millions), c'est l'allemand qui, avec ses 80 millions, est la langue *maternelle* du plus grand nombre d'habitants; l'anglais n'atteint pas les 50 millions; l'italien occupe la quatrième place avec 40 millions; le français, la cinquième avec 39 millions environ (sur 45 millions d'individus qui le parlent).

Mais ce qui importe avant tout, c'est évidemment le rayonnement d'une langue au delà de ses frontières ethniques. Apportons quelques nouvelles données statistiques pour pouvoir juger comparativement de la force d'expansion des principales langues européennes.

En 1914 ⁽¹⁾, le pourcentage attribué à l'étude du français comme langue étrangère était de 42%, tandis que l'anglais et l'allemand avaient une importance à peu près égale, qu'on estime à environ 21%. La Grande Guerre fit perdre à l'allemand environ 4%, mais au profit du français. Cependant en 1919 le français retombait à moins de 45%, tandis que l'anglais montait à 22% et l'allemand un peu plus haut. Nouvelle chute du français en 1923 à environ 39% au profit de l'anglais et de l'allemand, dont les pourcentages étaient respectivement d'environ 25 et 24. En 1932, le français remontait de nouveau à 40%; l'anglais et l'allemand comptaient alors tous deux pour environ 24%. La Révolution nationale-socialiste ne fit perdre à l'allemand qu'1%

⁽¹⁾ Voyez, le diagramme de W. Fränzel dans Thierfelder, *o. c.*, p. 208.

au profit de l'anglais; et en 1937, le premier retrouvait son ancienne importance. Jusqu'à présent, l'anglais et l'allemand avaient donc une importance égale ou à peu près. Mais, pour des raisons qu'il ne m'appartient pas d'examiner ici, les gouvernants allemands décidèrent de rendre l'anglais obligatoire dans tout l'enseignement moyen, au lieu du français; du coup la cote de celui-ci tombe à moins de 33 %, tandis que celle de l'anglais atteint les 31 % ou peu s'en faut. On estime qu'à l'heure actuelle, l'anglais a légèrement dépassé le français : 33 %, contre 24 % pour l'allemand. C'est donc bien l'anglais qui, à l'heure présente, paraît avoir le plus grand rayonnement en Europe; il a détrôné le français. Mais si l'on considère l'utilisation *pratique* de l'allemand dans les rapports commerciaux et autres, il apparaît que c'est l'allemand qui est le plus usité en raison de sa position en Europe centrale et méridionale, si bien qu'on peut dire qu'en Europe, l'allemand est en tête des langues vivantes.

Mais M. Bohet fait remarquer avec raison que l'importance d'une langue dépend de trois autres facteurs : 1) le rôle que joue, dans la politique, le peuple qui la parle; 2) la valeur intrinsèque de sa littérature; 3) sa contribution aux connaissances de l'époque.

L'hégémonie politique de l'Angleterre semble perdre de sa solidité, si l'on considère ses capitulations successives devant l'Allemagne nationale-socialiste; mais peut-être ses toutes dernières réactions l'affermiront-elles. Par ailleurs, est-il besoin d'insister sur la nécessité vitale de connaître la langue du peuple qui pourrait devenir notre ennemi le plus redoutable ?

Sur la valeur intrinsèque de la littérature allemande je n'insisterai pas. Même la littérature nationale-socialiste qu'on affecte de traiter avec mépris ou qu'on ignore de propos délibéré, recèle des valeurs d'originalité qui pourraient annoncer un renouvellement profond. Mais encore

une fois, c'est le rayonnement de la littérature qui importe et il faut bien constater que la littérature actuelle de l'Allemagne n'est guère connue en dehors de la population de langue allemande, sauf en certains pays qui sympathisent avec son idéologie, tandis que la littérature anglaise est fort prisée en France, sinon dans les autres pays européens. Pourtant, on peut douter que la majorité de ces œuvres traduites en français soient de celles dont la lecture ou l'explication s'imposent ou même parfois se recommandent dans l'Enseignement moyen.

Le rôle scientifique de l'Allemagne, nous dit-on, a singulièrement diminué dans le monde, en raison des « conceptions étranges » de la science chez les nationaux-socialistes. Je ne vois pas comment les conceptions particulières à l'Allemagne d'aujourd'hui peuvent influencer de façon quelconque les recherches des techniciens, des médecins, des chimistes allemands, si ce n'est en dirigeant leurs préoccupations vers la découverte de produits synthétiques, de succédanés (carburant, laine, caoutchouc) pouvant remplacer les matières premières qui manquent au pays, ou en les engageant à résoudre les problèmes que leur pose la politique de construction des gouvernants (autostrades, ponts, théâtres, édifices publics). L'emprise de l'idéologie ne peut exister en fait que dans les sciences de l'esprit; l'économie politique, l'histoire, le droit, l'histoire littéraire, en partie aussi la philologie.

On peut d'ailleurs penser que le national-socialisme ne sera qu'un épisode dans l'histoire de l'Allemagne, et ce serait sans doute une erreur de rompre, dans le domaine scientifique, avec un peuple dont le passé est si intimement lié aux progrès des diverses disciplines du savoir humain et dont rien ne permet de dire qu'il ait épuisé ses ressources intellectuelles. Bref, aujourd'hui encore il faut souscrire aux paroles que Meillet, peu suspect de partialité pour l'Alle-

magne, prononçait en 1928 : « Ne pas savoir l'allemand, c'est presque toujours renoncer à être au niveau de la pensée, de la science et de la technique ».

Un certain indice de l'activité intellectuelle d'un peuple est fourni par le nombre annuel de publications nouvelles. Voici quelques chiffres suggestifs à cet égard ⁽¹⁾ :

<i>Allemagne</i>					
		1934	1935	1936	1937
		20852	23212	23654	25361
<i>Angleterre</i>		<i>Etats-Unis</i>		<i>France</i>	
1934	1935	1934	1935	1934	1935
15628	16110	8198	8768	11998	10278
1934		1935			
23826		24878			

L'intérêt de l'étranger pour la production intellectuelle d'un pays se manifeste, lui, par le nombre de livres traduits dans les langues étrangères.

Traductions de l'allemand

<i>en anglais</i>		<i>en français</i>		<i>dans les langues étrangères</i>	
1935	1936	1935	1936	1935	1936
364	420	173	127	1964	2175

L'utilité d'une langue pour la connaissance de l'activité intellectuelle mondiale s'établit par le nombre de livres traduits dans cette langue. On peut dire que tout livre quelque peu important paru en n'importe quel domaine, en langue

⁽¹⁾ Ils sont empruntés, de même que les suivants, à Thierfelder, *a. c.*

étrangère était traduit en allemand jusqu'en 1933; le Régime national-socialiste et la pénurie du papier en Allemagne ont apporté quelques restrictions à cette activité; mais elles n'atteignent guère que certains groupes de disciplines.

L'attrait exercé par les centres d'études et de recherches d'un pays sur l'étranger est prouvé notamment par le nombre d'étudiants allogènes qui s'y rendent et y séjournent. Durant le semestre d'été de l'année 1937, les universités allemandes ont compté :

14 étudiants belges,
79 anglais,
109 hollandais
133 grecs,
284 bulgares,
325 norvégiens,
213 roumains,
316 chinois, etc., en tout

4726 étudiants étrangers. Et il faudrait encore ajouter à ce nombre les étudiants étrangers des écoles supérieures (universités, écoles techniques etc.) de l'Autriche d'alors, de la Suisse allemande, de la Tchéco-Slovaquie (université allemande de Prague etc.) de Dantzig, de Riga...

Les données de cette espèce concernant l'Angleterre, les Etats-Unis et la France nous manquent, si bien qu'il nous est impossible de déterminer l'expansion relative des trois langues sous ce rapport.

Enfin, c'est un fait que les industriels liégeois cherchent vainement des employés connaissant bien l'allemand; pareille pénurie ne semble pas exister pour l'anglais.

Peut-être y a-t-il aussi quelque intérêt à noter qu'à Liège le désir d'apprendre l'allemand n'a fait que croître en ces dernières années, s'il faut en juger d'après le nombre d'élèves inscrits aux cours publics du soir, organisés par le Cercle

d'Etudes Allemandes; cette année, leur nombre est sensiblement égal à celui des élèves des cours d'anglais parallèles, donnés sous les auspices de l'Union Anglo-Belge.

Les raisons qui militent en faveur du néerlandais sont « d'ordre sentimental », selon l'expression de M. Bohet; disons d'ordre patriotique. Comme mon collègue, je les trouve « éminemment respectables », et je serais sensible à leur valeur, si la connaissance générale chez tous les Belges cultivés des deux langues nationales principales avait quelque chance de nous éviter la séparation culturelle, puis administrative, qui porte en soi la menace d'un démembrement de la Belgique; l'apprentissage obligatoire et général du néerlandais comme seconde langue constituerait certes un dur sacrifice imposé aux Wallons, mais le jeu en vaudrait la chandelle. Seulement, en présence de l'évolution politique intérieure et notamment de certains faits récents, le Wallon est pris de scepticisme et craint un marché de dupes.

Un peu de ce sentiment belge auquel on fait appel chez les Wallons pour les entraîner à bien étudier le néerlandais, peut d'ailleurs être invoqué en faveur d'une étude assez large de l'allemand, troisième langue nationale, si nous ne voulons pas jeter, de propos délibéré, dans les bras de l'Allemagne, les milliers de Belges, anciens et nouveaux, dont la langue maternelle ou de culture est l'allemand.

Mais pas plus que les raisons de formation humaniste, je ne crois pas que ces motifs poussent beaucoup de parents wallons à donner leurs préférences au néerlandais.

Une certaine routine, une certaine indifférence, un penchant à faire comme on a toujours fait et comme font les autres y sont pour quelque chose.

Je ne sais si l'on a jamais usé de pression *qualifiée* pour les amener à faire ce choix; elle exposerait ceux qui en feraient de façon trop accusée, à des poursuites. Par contre, il y a certainement eu des cas de pression larvée ou, si l'on veut,

discrète, non seulement de la part des chefs d'établissements, qui, eux, sont mus surtout par le désir de ne pas compliquer leurs horaires et la crainte de réclamer du personnel supplémentaire, mais aussi de la part des professeurs; elle se présente sous la forme de conseils « désintéressés » aux parents perplexes ou de questions comme celle-ci : « Pourquoi vos parents vous font-ils étudier l'anglais plutôt que le flamand ? ».

Mais le choix du néerlandais comme deuxième langue est d'ordinaire fait pour des raisons pratiques ou utilitaires, même par des parents qui n'affectionnent pas particulièrement cette langue. Ceux qui rêvent de faire de leurs enfants des officiers, des fonctionnaires, des employés d'administration estiment que la connaissance du néerlandais est un atout important pour l'avancement aux grades supérieurs de la hiérarchie. D'autre part, considérant que l'industrie belge tend à émigrer de Wallonie en pays flamand (Limbourg, Flandres), les parents des futurs ingénieurs croient parfois rendre service à leurs enfants en les inscrivant aux cours de néerlandais. On entend faire le même raisonnement pour les futurs médecins qui auront à soigner des malades d'origine flamande, pour les magistrats, les avocats, etc. Enfin les futurs professeurs peuvent espérer augmenter leurs chances de placement s'ils sont à même de réussir l'examen linguistique exigé pour pouvoir enseigner en pays flamand (même le latin, le grec, voire le français).

Ces considérations, faites un peu à bâtons rompus, entraînent-elles des conclusions nettes ?

Il serait évidemment plus commode et par conséquent souhaitable dans un certain sens, qu'on n'enseignât dans toute la Belgique francophone qu'une seule langue « étrangère » principale. Même avant la Guerre cependant, on n'avait pu se résoudre à imposer ce régime, puisque aussi bien l'allemand pouvait être choisi comme seconde langue

dans les athénées de l'Est du pays, qui comprend des populations dont la langue maternelle est l'allemand.

D'autre part, on ne peut nier que l'utilité pratique du néerlandais ait été fortement amoindrie du fait de la séparation linguistique de la Belgique; l'allemand de son côté a été victime d'une désaffection résultant des expériences douloureuses de la Guerre et, chez certains, du Nouveau Régime de l'Allemagne actuelle; enfin, les relations personnelles entre Belges et Anglais pendant la Guerre, notre rapprochement de l'Angleterre et des Etats-Unis et l'expansion toujours plus grande de l'anglais en ces temps où l'économie et la finance jouent un rôle prédominant, ont produit un engouement pour la langue des pays anglo-saxons.

Ainsi sont nés, ou se sont différenciés davantage, des besoins particuliers : certaines catégories de citoyens ne peuvent se passer d'une connaissance sérieuse du néerlandais dans leurs professions futures : les fonctionnaires de certains grades, les officiers. D'autres, les financiers, les gouvernants, certains hommes d'affaires, médecins et techniciens, voient leur avantage à s'adonner plus qu'avant à l'anglais; mais les connaissances dont ils ont strictement besoin, ils pourront les acquérir assez rapidement. Enfin, il convient que, dans la partie orientale du pays, il y ait un certain nombre de personnes d'éducation plus poussée, d'universitaires, connaissant bien l'allemand; et de l'allemand parlé on ne peut acquérir une connaissance suffisante en trois ans à raison de deux heures par semaine.

D'autre part, il est, disons étonnant qu'on prévoie pour la plus facile des trois langues « étrangères » enseignées dans nos établissements d'instruction secondaire, un supplément de deux heures par semaine, et que ni l'anglais ni l'allemand ne bénéficient de cette faveur, à laquelle ils auraient bien plus le droit de prétendre.

Les difficultés d'organisation de trois sections sont

faciles à résoudre dans les grands établissements d'instruction. Dans les petits athénées, elles paraissent presque insurmontables : y imposer soit l'anglais soit l'allemand comme seconde langue (sauf dans les localités de la partie orientale du pays, où l'allemand s'impose), cela ne répondrait peut-être pas aux besoins de la majorité ni aux désirs de la plupart des parents.

Le passage d'un élève d'un athénée important dans un athénée plus petit doit être l'exception; et on n'édicte pas des lois générales pour des cas exceptionnels. Il suffit d'accorder à ces élèves le bénéfice de leurs études linguistiques antérieures et de leur demander alors un effort supplémentaire pour se mettre au courant de la langue qui s'enseigne dans l'établissement nouveau. Lorsque mon frère aîné passa du Gymnase allemand de Sarrebruck en troisième gréco-latine de l'Athénée de Gand, il dut suivre des cours en français et en néerlandais, et l'allemand devint pour lui troisième langue; lorsque moi-même je passai de l'Athénée de Gand à celui de Liège en rhétorique, l'allemand, que j'avais eu comme troisième langue, devint ma deuxième langue, et le néerlandais, que j'avais suivi comme langue maternelle et qui avait été pour moi la langue véhiculaire de plusieurs branches, devint ma troisième langue...

Dans les petits athénées, on pourrait, par ailleurs, donner à l'élève qui apprend l'anglais ou l'allemand comme troisième langue, la possibilité de recevoir le complément d'enseignement qu'on accorde aujourd'hui, par privilège, au néerlandais, deuxième langue.

Tout cela n'est qu'un pis-aller et, comme M. Bohet, je pense que ce problème ardu ne pourra être résolu que lorsqu'on aura expérimenté une section d'humanités basée, en ordre principal, sur l'étude des langues modernes.

Quant à l'organisation des études germaniques dans nos universités, c'est là une question qui demanderait de longs

développements; peut-être les modalités de leur réforme, réforme envisagée à l'heure qu'il est de divers côtés, ne devraient-elles être proposées qu'après plus mûr examen et après discussion approfondie. Qu'il me soit cependant permis de présenter à ce sujet aussi quelques considérations de nature à indiquer les voies dans lesquelles on pourrait s'engager.

Le parallélisme rigoureux, réclamé par les Flamands, entre l'Enseignement Supérieur de langue française et de langue néerlandaise demanderait qu'à l'Université de Gand (et dans les sections flamandes des universités libres), le néerlandais, langue maternelle, fût mis sur le même pied que le français à Liège, c'est-à-dire qu'il fût créé une section néerlandaise, où l'anglais et l'allemand n'occuperaient que la place accordée à l'italien (à l'espagnol, au roumain) dans la section de philologie romane de chez nous. La section de philologie germanique à Liège devrait alors être organisée sur le modèle de la philologie romane à Gand, c'est-à-dire qu'elle devrait être, elle aussi, avant tout une section néerlandaise.

Si logique que puisse paraître cette solution aux adeptes d'un parallélisme systématique, elle n'a guère de chance d'être saluée avec enthousiasme ni de l'un ni de l'autre côté; elle ne répondrait d'ailleurs pas aux nécessités de notre Enseignement Moyen, qui a besoin de professeurs d'anglais et d'allemand ayant une connaissance autrement sérieuse de ces langues que celle que pourrait donner un enseignement facultatif d'une durée de deux ans.

On pourrait aussi imaginer une section mixte où le français aurait la place qu'occupe actuellement le néerlandais à Gand.

Ceci ne répond pas non plus au désir que nous avons de rendre notre enseignement plus efficace.

En fait, il apparaît à la réflexion que les philologies germa-

nique et romane ne peuvent s'organiser de façon parallèle à Gand et à Liège.

Une solution radicale consisterait à laisser aux étudiants une liberté absolue de choix entre toutes les langues, tant romanes que germaniques; ils pourraient par exemple choisir le français comme langue principale et l'anglais comme langue accessoire, ou l'allemand comme langue principale, le français comme seconde langue. Ce système présenterait bien des avantages, mais il se heurterait probablement à une impossibilité d'organisation pratique (horaires !). Pourtant nous verrions avec plaisir la langue maternelle fournir la base de tout enseignement linguistique.

Si l'on appliquait à l'Enseignement Supérieur le principe de la liberté du choix en vigueur dans l'Enseignement Moyen, on aboutirait à ceci : Une quelconque des langues pourrait être choisie comme première langue, la seconde étant obligatoirement le néerlandais lorsqu'on étudierait en ordre principal l'anglais ou l'allemand; c'est-à-dire qu'en licence, on étudierait l'anglais ou l'allemand comme première langue et le néerlandais comme seconde, ou bien le néerlandais comme première et l'anglais et l'allemand comme seconde.

On voit que cette formule irait un peu plus loin que celle présentée par M. Bohet; car celui-ci laisse au néerlandais une part de ses privilèges actuels, vestiges d'une époque où la séparation linguistique n'était pas encore opérée, où nos étudiants pouvaient encore être nommés en pays flamands, où les étudiants limbourgeois étaient encore nombreux à Liège; en effet, en candidature, il n'y aurait rien de changé, c'est-à-dire qu'on y enseignerait l'histoire générale de la littérature néerlandaise, alors que la littérature anglaise et l'allemande, cependant bien plus abondantes, n'ont pas droit à un enseignement de cette espèce et ne sont l'objet

que d'une étude « approfondie » en licence, étude à laquelle les étudiants ne sont préparés par aucun cours d'allure générale.

On pourrait encore baser la réorganisation de notre section à Liège sur la base de la liberté absolue du choix entre les trois langues germaniques qu'on y enseigne : en candidature, chacune de ces langues pourrait être choisie comme première, deuxième ou troisième langue ; en licence, on ferait choix de deux quelconques de ces trois langues. En candidature, l'étudiant devrait suivre tous les cours des deux langues principales, une partie seulement (grammaire, exercices philologiques) des cours de la troisième. En licence, il suivrait tous les cours (littéraires et philologiques) de sa première langue, dont l'horaire devrait être augmenté, et une partie seulement de ceux consacrés à la seconde langue choisie (partie littéraire ou partie philologique, selon ses dispositions particulières). Il pourrait être appelé à enseigner sa première langue dans toutes les classes, sa seconde langue seulement dans les classes inférieures (sixième à quatrième incluse), et exceptionnellement, il pourrait se voir confier l'enseignement des éléments de la troisième langue.

Ceux qui craignent qu'une telle réforme fasse délaisser le néerlandais se trompent : car le choix des futurs professeurs n'est pas seulement conditionné par leurs préférences, mais surtout par les débouchés possibles ; tant que le néerlandais reste, dans la plupart des athénées et des collèges, la langue la plus suivie, il faudra plus de professeurs de cette langue, et il suffirait que le Ministère fit connaître cinq ou six ans d'avance les vacances probables pour déterminer le choix des étudiants selon les besoins de l'Enseignement Moyen.

A. L. CORIN.

Et encore à propos du choix de la seconde langue

Je me dois de remercier mon excellent ami A. Corin de l'attention courtoise qu'il a bien voulu prêter à mon article, après M. Hardy. Mais la question du choix de la seconde langue telle qu'ils l'envisagent, tous deux, prend des proportions auxquelles je ne m'étais pas attendu, depuis les matches de football et les étalages des magasins jusqu'aux modulations de certains parlars allemands et aux roucoulements du dialecte souabe. Aussi me paraît-il nécessaire d'énoncer à nouveau le problème, puisqu'il semble que je ne l'aie pas déterminé dans mon premier article d'une façon suffisamment précise — ce dont je m'excuse.

Pour moi le problème est celui-ci, et rien de plus :

« Si, dans l'organisation *actuelle* des humanités gréco-latines, vous choisissez respectivement le *flamand*, l'*allemand* et l'*anglais* comme *seconde langue* pour trois groupes d'élèves *wallons*, quel groupe vous paraîtra le plus susceptible de réaliser l'idéal qu'on est en droit d'exiger de l'étude d'une seconde langue, c'est-à-dire d'une langue qu'on apprend pour *lire, écrire et parler*? Les avantages *culturels* qu'offre la langue préférée justifient-ils son choix? En ordre subsidiaire, les avantages *pratiques* le justifient-ils aussi? Dans votre réponse, ne négligez pas cette considération que la plupart de ces élèves se destinent aux études *universitaires* ».

Ce problème, je l'avais résolu en faveur de l'anglais, en me plaçant sur le plan mondial. M. Hardy l'avait résolu en faveur du flamand, mais il se plaçait sur un plan essentiellement national et envisageait presque exclusivement ce qui pour moi est une question subsidiaire (avantages pratiques), en y ajoutant l'élément « horaires », auquel je n'avais pas cru devoir m'attacher (1). M. Corin se plaçant de préférence sur un plan européen et négligeant certaines données du problème (notamment la donnée « wallon ») « semble » le résoudre en faveur de l'allemand. Je dis « semble » parce que sa réponse n'est vraiment claire que lorsqu'il envisage la situation en cette section d'humanités nouvelles (langues modernes — latin) qui n'existe pas encore. Dans ce dernier cas il proposerait l'anglais et le flamand comme secondes langues (dont l'étude commencerait en 6^e) et l'allemand comme troisième langue (dont l'étude commencerait en 5^e). Pour des multiples raisons qu'il serait vain d'expliquer ici, j'opinerais pour l'allemand comme seconde langue en cette section d'humanités nouvelles, une de mes raisons étant que dans cette conjoncture on serait en droit d'exiger des élèves des connaissances sérieuses en deux langues, alors qu'aujourd'hui on peut à peine les exiger pour une langue. L'allemand étant plus difficile que l'anglais, il me semble logique qu'on lui réserve plus de temps. Mais cette discussion est prématurée. Ce que nous devons considérer, c'est la situation actuelle en humanités gréco-latines, c'est-à-dire en cette section où la grosse majorité des élèves feront des études universitaires.

Malgré la puissance de persuasion de mes aimables contradicteurs, je persiste à préférer l'anglais, dans le cadre du problème tel que je l'ai posé. Au moins, en choisissant

(1) A ce propos, M. Remy, préfet de l'Athénée de Seraing, me fait observer que cet élément a été résolu très facilement dans son établissement.

l'anglais, puis-je espérer réaliser ce qu'on attend de l'étude d'une seconde langue, sans exposer les élèves à un effort exagéré.

Cela signifie-t-il que je renonce à ce qu'ils aient de l'allemand une connaissance qui leur permettra plus tard de consulter directement les ouvrages scientifiques dont ils auront certainement besoin ? Ce serait ridicule. Ce n'est pas tant contre l'allemand que je me suis élevé, mais contre la situation actuelle de l'enseignement des langues modernes en Belgique qui permet à nos jeunes gens d'entreprendre des études universitaires en ignorant totalement l'allemand et l'anglais.

M. Corin a tout à fait raison lorsqu'il dit que mon exemple « *sheep fear wolves* », tendant à démontrer la simplicité de l'anglais, est mal choisi; j'aurais pu choisir une phrase où il n'y avait pas du tout de désinences, puisque mon but était d'opposer une multiplicité à une pénurie de désinences. Je trouve également qu'il a tout à fait raison lorsqu'il dit que le temps fera défaut pour aborder la syntaxe de Krüger. Il n'en a jamais été question. De même, il n'a jamais été question d'étudier systématiquement les problèmes sociaux et philosophiques que présente l'histoire de l'Angleterre, mais de les suggérer au moyen d'extraits d'œuvres littéraires, bien choisis, et d'espérer que, plus tard, leurs études achevées, nos jeunes gens se sentiront disposés à approfondir ces problèmes dans les textes originaux.

Par contre il est certaines observations de M. Corin, qu'il m'est difficile d'admettre : par exemple, son assertion que le flamand est « sans conteste » plus facile que l'anglais. Des quatre raisons justificatives qu'il donne, je ne puis admettre que celle relative à la syntaxe, car dans mon « plaidoyer » j'avais surtout envisagé les avantages que présentait l'anglais pour des débutants wallons. Encore un peu, et M. Corin nous fera croire que la formation du pluriel

est plus facile en allemand qu'en anglais; c'est ce que le lecteur non averti sera amené à conclure de sa comparaison entre les 6 façons de former le pluriel en allemand, et les 7 façons — et il aurait pu allonger la liste — de former le pluriel anglais. Ce même lecteur finira par être convaincu de la facilité de la morphologie allemande et de la difficulté de l'anglais lorsqu'on lui opposera, par un tour de passe-passe, une difficulté morphologique (la désinence de l'adjectif en allemand), à une difficulté syntaxique (l'emploi de *shall* et *will*). Plus tard, lorsqu'on lui dira que, du fait qu'un élève a pu raconter une petite fable après six mois d'études, cet élève sera capable de lire un roman et de le résumer en anglais correct après trois ans — conclusion qui n'est pas d'une logique absolue — il n'y comprendra plus rien.

Mais ce sont là des considérations dont la discussion doit être réservée à des spécialistes, et je suppose que les lecteurs de ce bulletin me sauront gré si je ne m'y attarde pas. Un mot cependant avant de quitter ce « dialogue de pédants » : je ne crois pas que la qualité de la prononciation de l'anglais chez nos élèves dépend de l'âge auquel ils ont commencé à apprendre cette langue — à moins qu'ils ne l'aient commencé en Angleterre même, dans leur enfance, ce que nous n'avons pas à envisager ici.

Quant aux statistiques données par M. Corin, elles ne peuvent servir à résoudre la question qui nous préoccupe aussi longtemps qu'on ne peut comparer les chiffres relatifs à l'Allemagne avec les chiffres correspondant pour les pays de langue anglaise. Personne d'ailleurs n'oserait contester la valeur culturelle et scientifique de la langue allemande. Le seul chiffre que je puisse ajouter au débat, c'est celui des étudiants belges qui ont travaillé dans les seules universités américaines de 1921 à 1937; il s'élève à 443.

Mais il est un point important soulevé par M. Corin et au sujet duquel je regrette d'être en complet désaccord avec

lui. C'est lorsqu'il écrit : « Je ne vois pas comment les conceptions particulières à l'Allemagne d'aujourd'hui peuvent influencer de façon quelconque les recherches des techniciens, des médecins, des chimistes allemands, si ce n'est en dirigeant leurs préoccupations vers la découverte de produits synthétiques, de succédanés... ou en les engageant à résoudre les problèmes que leur pose la politique de construction (autostrades, ponts, théâtres, édifices publics). L'emprise de l'idéologie ne peut exister en fait que dans les sciences de l'esprit : l'économie politique, l'histoire, le droit, l'histoire littéraire, en partie aussi la philologie » (1). Les renseignements que vient de m'apporter un livre très objectif : *The Social Function of Science* » de J. D. Bernal (2), professeur à l'Université de Londres, semblent infirmer l'opinion de M. Corin. Mais le temps me fait défaut pour discuter cette question. Si la rédaction de notre Bulletin y consent, je me permettrai de résumer le livre de M. Bernal dans un prochain fascicule, et aurai ainsi l'occasion d'approfondir la question soulevée par mon éminent collègue. En attendant, je me contenterai de dire que son opinion est contraire à celle que j'ai toujours entendu exprimer par des compétences scientifiques — ce qui ne signifie pas qu'il a tort. Les compétences peuvent parfois se laisser aveugler par leurs opinions politiques. Je ne cacherai pas que j'ai été parfois entraîné par mes opinions. Dans le cas présent, je fais tous mes efforts pour y résister.

Les suggestions que fait M. Corin relativement à l'organisation de notre section de philologie germanique sont extrêmement intéressantes et fécondes. J'applaudis des deux mains lorsqu'il dit : « Nous verrions avec plaisir la langue

(1) M. Corin aurait pu ajouter : « les statistiques ».

(2) *The Social Function of Science*, by J. D. Bernal, F. R. S., London, George Routledge and Sons, Ltd. 1939. Preface XIII. 482 pp. 126.

maternelle fournir la base de tout enseignement linguistique ». C'est pourquoi mon idéal serait de voir la section romane devenir le centre des sections classique et germanique de notre université, et réciproquement, à Gand, la section néerlandaise. On deviendrait chez nous, wallons, professeur de français et de latin, de français et d'allemand, de français et de grec, de français et d'anglais, de français et de néerlandais. Si cette organisation s'avérait trop simpliste, on pourrait un peu l'étendre et l'on deviendrait professeur de français et de latin, et subsidiairement de grec, professeur de français et de flamand, et subsidiairement d'allemand, etc. En attendant, je me demande pourquoi on ne permettrait pas à nos germanistes, le libre choix des deux langues qu'ils doivent étudier en licence. Pourquoi leur imposer le flamand ? Je suis persuadé que mon collègue, M. Verdeyen, se sentirait encore plus heureux qu'il ne l'est déjà maintenant, au milieu d'étudiants ayant opté librement et spontanément pour le flamand. Rien ne justifie la suprématie actuelle du flamand, si ce n'est des raisons patriotiques. Si la Wallonie au lieu d'être d'expression française, était... finlandaise, les Flamands accepteraient-ils d'étudier le finlandais ou le finnois à raison de six heures par semaine, pendant six ans, uniquement pour nous être agréables ? J'en doute.

V. BOHET.

Le rôle éducatif des Bibliothèques publiques aux États-Unis d'Amérique (1)

Si les États-Unis sont le pays des banques, des gares et des gratte-ciels, ils sont aussi et surtout le pays des bibliothèques. Celles-ci y ont atteint un développement prodigieux et déploient une activité qui ne se limite pas aux villes et aux agglomérations importantes, mais étend ses ramifications jusqu'aux postes isolés des « prairies » et des terres désertiques du « pionier ».

Après une lente et longue évolution qui ne dura pas moins de trois siècles et vit naître et évoluer dix-neuf genres de bibliothèques, l'on arrive vers 1875 à la conception de la bibliothèque-musée qui prospère aujourd'hui encore en Europe.

A cette époque, quelles que fussent les proportions monumentales de sa bibliothèque et la richesse de son budget, le bibliothécaire américain bornait son idéal à classer ses livres, à les cataloguer et à les préserver le mieux possible des lecteurs, et à ne servir à ces derniers que ce qu'ils demandaient.

(1) *Public Library*, établie par une loi d'État, supportée par une taxe locale et des dons, administrée comme un bien public.

Je profite de l'occasion pour adresser les marques de ma plus vive gratitude à la Belgian-American Educational Foundation ainsi qu'à la Commission administrative du Patrimoine de l'Université de Liège, sous les auspices desquelles, j'ai pu mener à bien un voyage d'études aux États-Unis.

Le lecteur ne connaissait le plus souvent la bibliothèque que sous l'aspect d'un comptoir plus ou moins important, voire même grillagé (1), et les livres que par le truchement des fiches du catalogue. Aucun contact direct ni intime entre les livres et leurs usagers, entre le bibliothécaire et ses clients.

Mais, sous la pression du public, d'une part, qui désirait jouir de manière plus rationnelle de ce qui lui appartient, et grâce d'autre part à l'action énergique d'un Melvil Dewey qui fut secondé dans ses efforts par l'A.L.A. (American Library Association (2)) et par les Educateurs, l'administration de la Bibliothèque publique fut radicalement transformée et vivifiée.

Un courant d'air modernisateur souffla sur les bibliothèques, emportant guichets et barrières, ouvrant ses portes aux enfants de tout âge, apportant à ses dirigeants les concepts nouveaux que « *les livres sont faits pour être lus* » et que le bibliothécaire doit étendre sa sollicitude à toute la société et non pas aux seuls lecteurs qui volontairement franchissent le seuil de sa bibliothèque (3).

Organiser la distribution des livres, en faire un service communal, un service d'éclairage public, inculquer aux enfants le goût de la lecture, poursuivre l'éducation des adultes par le livre gratuit et à profusion, ainsi se résume dans ses grandes lignes, la tâche des bibliothécaires à l'aube du XX^e siècle.

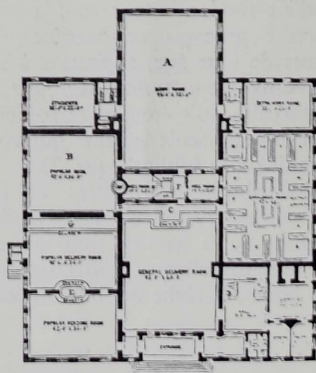
(1) « The extension of the desk and counter, with such side railing as is necessary, will shut out the public from contact with the book cases. » (Public Libraries in the U. S. of America. Special Report. Part I., Washington, 1876, p. 487).

(2) dont la devise résume son programme : « The best reading for the largest number at the least cost ».

(3) « The modern Public Libray believes that it should find a reader for every book on its shelves, and provide a book for every reader in its community, and that it should in all cases bring book and reader together ». (Bostwick, *The American Public Library*, N. Y., 1929, p. 1).

De telles innovations, bouleversant l'ancienne routine pleine de quiétude, ne s'accomplirent pas sans heurts, mais les plus féroces détracteurs de l'époque, — les Anglais —, qui qualifiaient ces idées hardies de « sottises et d'extravagance américaines » ne tardèrent pas à faire amende honorable et à les appliquer chez eux, avec grand succès d'ailleurs.

Pour conquérir le grand public, une première mesure s'imposait : celle de rendre la maison attrayante par la suppression de ces comptoirs et guichets rébarbatifs, dont, dans cette bibliothèque-modèle datant de 1875, le lecteur se trouvait environné de toute part.



Pl. I. — « Rez-de-chaussée d'un projet de bibliothèque-type calculée pour 1.000.000 de volumes ».

Le comptoir ne suffisait pas toujours et un grillage renforçait parfois la sécurité des livres — ou celle des bibliothécaires.

Cette réalisation moderne, dans une bibliothèque de Saint-Louis, a transformé la banale salle d'attente en un salon attrayant, où des tables et des chaises, voire même de confortables fauteuils invitent à la lecture ou au repos.



Pl. II. — Carpenter Branch Library, St-Louis.

Les livres, disposés sur des rayons ouverts, à hauteur d'homme, sont classés par matière, suivant le système décimal de Dewey ou celui de la Bibliothèque du Congrès, permettant ainsi au lecteur de promener ses goûts de la théologie aux sports, de l'histoire aux sciences naturelles, et de se découvrir, parfois, une vocation insoupçonnée (1).

Les ouvrages de documentation générale : atlas, biblio-

(1) Le seul désavantage sérieux de ce système est le « vol » des livres en dépôt d'une surveillance étroite. Mais les Américains estiment qu'il vaut mieux un livre volé qu'un livre non utilisé.

graphies, dictionnaires, encyclopédies, manuels de tout genre, qui ne peuvent être empruntés à domicile, sont rassemblés dans une salle spéciale dite « Salle de Référence » (Reference Room). Une salle de périodiques, où les fascicules de l'année en cours sont disposés sur des rayons « ad hoc » et une salle de lecture des journaux complètent la série de locaux jugés indispensables et réservés, dans toute bibliothèque importante, aux lecteurs adultes.

Mettre ces derniers en présence des ouvrages ne pouvait constituer qu'un premier pas vers le but que les bibliothécaires s'étaient assigné : celui de faire lire le public.

Bouquiner est un art qui exige du temps et des lettres ; le lecteur pressé ou distrait par une multitude de livres, ne risquait-il pas de se contenter sans discrimination du premier livre qui lui tomberait sous la main.

Aux novices, aux hésitants, il fallait un guide averti, capable de diriger leurs recherches et de les documenter. L'on créa dans ce but, les « Readers' Advisers » ou « Conseillers des lecteurs », dont la seule mission est définie comme suit : « Apporter une aide efficace aux lecteurs qui désirent poursuivre leurs études par l'usage des ressources de la bibliothèque et assister ceux qui ont besoin de conseils pour choisir les livres qui leur seraient utiles ».

C'est à ces « Guides » que des jeunes gens désireux de poursuivre leurs études viennent demander :

— « Par où faut-il commencer ? Que dois-je lire pour rattraper le temps perdu ? »

— « Je désire améliorer et étendre mon vocabulaire. Je me sens handicapé lorsque je parle. Pouvez-vous m'aider ? »

C'est au même « Service de documentation » que s'adresse par écrit cette Maman qui, quittant la ville pour s'établir à la campagne où les siens espèrent vivre des produits

de leur jardin, demande une liste d'ouvrages sur le jardinage et l'art d'élever des poulets.

— Un groupe d'infirmières du Service Social établies dans un campement d'émigrants demande des livres qui leur apprendront à connaître le pays d'origine et la mentalité de ces étrangers afin de mener à bien leur tâche auprès d'eux.

Et la bibliothèque renseigne avec le même empressement des brochures sur l'art de cultiver les fraises et les petits pois et des traités d'ethnographie (1).

Le travail avec des associations et des chefs de groupes forme une partie importante de l'activité de ce service. Présidents de clubs, directeurs de groupements littéraires y viennent exposer les problèmes qui les préoccupent, demandent des indications pour préparer des listes bibliographiques et rédiger des programmes de conférences et de débats.

Ces services de documentation, dont la création remonte à quelques années seulement, ont pris une telle extension, qu'ils requièrent un très nombreux personnel pour faire face aux demandes dont ils sont assaillis.

* * *

L'exposition dans des vitrines spéciales, des ouvrages acquis récemment par la bibliothèque, la publication de bulletins bibliographiques, la publicité réalisée par la voie de la presse locale et de la radio, sont autant de moyens habiles pour faire connaître les livres, exciter la curiosité des gens et les amener à fréquenter la bibliothèque.

Les événements littéraires, artistiques ou scientifiques, les semaines de toutes sortes qui ont lieu là-bas comme chez nous : semaines de l'éducation, de l'hygiène, de la

(1) Flexner, Jennie M. *The Readers' Advisory Service : What is it — What does it try to do?* *Bull. of the N. Y. Public Library*. 1937. pp. 463 et ss.

Croix-Rouge, de la bonté, fournissent au bibliothécaire actif et intelligent l'occasion d'organiser des expositions extraordinaires — indépendamment des expositions permanentes de livres, de gravures ou de manuscrits qui sont déjà de règle.

Quelques-unes de ces réalisations m'ont séduites par leur originalité. Ce fut entr'autres à la Bibliothèque Publique de Baltimore (Enoch Pratt Library). Une vitrine aménagée dans la partie inférieure de chacune des douze fenêtres de la façade, est la scène d'expositions du plus haut intérêt. Par exemple, dans l'une de ces vitrines étaient groupés quelques beaux verres de Venise et de Murano, encadrés d'ouvrages se rapportant à la fabrication de ces objets. Dans d'autres vitrines, une peau de serpent, des oiseaux exotiques empaillés, une série de bocaux contenant des animaux conservés dans l'alcool, attiraient l'attention sur une série de traités d'histoire naturelle. Et ainsi de suite.

Voulant souligner l'intérêt qu'offre cette application des méthodes de musées au service des bibliothèques, la « Carnegie Corporation » fit un don généreux à la Bibliothèque de Baltimore pour qu'elle puisse poursuivre cette œuvre.

Celle-ci exige de la bibliothécaire qui s'en occupe de véritables qualités, non seulement dans la connaissance des livres, mais également dans la manière de choisir et de présenter les objets de façon à leur assurer le maximum d'intérêt en attirant l'attention du public en même temps sur les ouvrages que la bibliothèque possède et qui se rapportent aux catégories d'objets exposés.

Une autre mise en scène s'offrit à mes yeux à la Bibliothèque publique de Rochester, N. Y. En entrant dans le hall, j'aperçus posée sur une vitrine, une merveilleuse corbeille de fleurs. M'approchant pour l'admirer, je vis d'abord, une série de brochures renseignant des ouvrages sur la culture des fleurs et le jardinage, puis découvris,

modestement en évidence, le nom du généreux fleuriste qui, tout en apportant à la bibliothèque une précieuse contribution florale, avait trouvé le moyen de se faire une honnête réclame. (Business is Business).

* * *

La longue durée d'ouverture des bibliothèques publiques — 8 ou 9 heures du matin jusque 10 heures du soir, sans interruption — favorise la lecture dans ses locaux. Mais, nombreux sont cependant les lecteurs qui préfèrent goûter les livres chez eux, dans leurs bureaux ou au lieu même de leur travail, à l'atelier, par exemple, ainsi que nous le verrons plus tard.

Le prêt à domicile autorise d'emporter jusqu'à quatre ouvrages à la fois, pour un temps déterminé. Passé ce délai, une amende de 5 cents (ce qui représente 1,50 frs de notre monnaie à son cours actuel) par volume et par jour de retard, sera réclaté au lecteur.

Ces quatre ouvrages ne pourront être quatre romans. Le « two book system » (système des deux livres), stipulant que sur deux ouvrages un seul peut être un roman, qui fut instauré vers 1895 pour stimuler la lecture d'ouvrages scientifiques, inspire encore les conditions actuelles de prêt des bibliothèques publiques.

Le résultat fut probant et les collections de ces bibliothèques ne le cèdent en rien aujourd'hui du point de vue scientifique, aux collections universitaires ou de sociétés savantes. L'existence dans une ville d'une bibliothèque universitaire n'a jamais dispensé les autorités locales de créer et de développer une bibliothèque publique. Les Américains ont bien compris qu'il est peu sage de transformer une bibliothèque universitaire, qui doit être un laboratoire, en cabinet de lecture, ce qui ne manque pas de se produire chaque fois que la bibliothèque communale est trop pauvre

pour subvenir aux besoins intellectuels de toute la population.

Cependant, une collaboration étroite est de règle entre les dirigeants des différents dépôts de livres d'une même ville, en vue le plus souvent de faciliter les prêts entre bibliothèques et d'augmenter le pouvoir d'achat de chacune d'elles par une judicieuse répartition des collections⁽¹⁾.

* * *

Mais la bibliothèque publique est quelque chose de plus encore qu'un simple dépôt de livres, c'est tout à la fois, un lieu de réunions, un musée d'histoire locale, un bureau touristique, le centre de l'activité intellectuelle de toute une région.

Toutes possèdent, soit des salles de conférences avec scènes aménagées à cet effet, soit, dans les bibliothèques de quartier, la possibilité de transformer rapidement à tout usage, la salle de lecture.

Érigée au cœur même de la localité, la bibliothèque publique deviendrait rapidement inaccessible dans les villes de grande étendue, à une fraction importante de la population, s'il faut en croire les statisticiens. Ceux-ci ont établi que les lecteurs qui doivent parcourir plus de 800 mètres pour se rendre de chez eux à la bibliothèque, n'y vont pas. Allait-on sacrifier cette clientèle éloignée et perdre le fruit de tant d'efforts ?

La création ingénieuse de trois types d'agences de la bibliothèque centrale, dont l'emplacement fut calculé suivant ces données, met les livres à la portée de tous les citoyens. Ces agences sont :

(1) La Bibliothèque publique de New-York a établi une de ses agences à la Bibliothèque de l'Université de Columbia.

A Boston *The Baker Library of the Harvard Graduate School of Business* est une succursale (Branch) de la Bibliothèque publique de Boston, ouverte gratuitement au public *for reference*.

- 1) la Succursale (Branch Library);
- 2) le Dépôt (Distributing or Deposit Station);
- 3) le Bureau de demande (Delivery Station).

La *Succursale* (Branch Library) est une bibliothèque complète par elle-même, ayant un stock permanent de livres, son propre catalogue et un personnel important.

La *Station de dépôt* (Distributing or Deposit Station) reçoit son stock de livres de la bibliothèque centrale et l'échange lorsque besoin est. Ce stock constitue, en fait, une bibliothèque itinérante, et il est aussi bien installé dans un bâtiment spécialement affecté à cet usage, qu'au presbytère, à l'école (ne pas confondre avec la bibliothèque scolaire) ou chez l'épicier du coin.

Le *Bureau de demande* (Delivery Station), comme son nom l'indique, est un local où le lecteur dépose des bulletins de demande pour des livres qui y seront livrés, plus tard, d'un dépôt central.

Ces différentes combinaisons varient suivant l'importance des villes. Certaines succursales servent en même temps de « dépôt », tandis que l'adjonction d'une salle de lecture et d'ouvrages de référence transformera un « bureau de demande », en un dépôt d'un autre type.

L'équipement des « bureaux de demande » coûtant relativement cher pour les services qu'ils rendent, ils tendent de plus en plus à disparaître pour faire place à la « bibliothèque itinérante ».

La « Bibliothèque itinérante » consiste en collections variant de 10 à 600 volumes, mises dans des caisses spéciales, qui sont envoyées d'un dépôt central à des communautés, des associations, des clubs, des écoles, des ateliers, des hôpitaux, des prisons, ou à des particuliers qui ne peuvent faire usage d'une bibliothèque (par exemple : des fermiers isolés dans les campagnes).

Aux clubs et plus particulièrement aux écoles, l'envoi peut contenir, outre des livres et des revues, des gravures et des reproductions de tableaux pour orner les classes et les salles de réunion ou pour organiser des expositions temporaires, des clichés pour projections, des films et des disques pour phonos — toutes les bibliothèques importantes possédant une discothèque.

La « Bibliothèque itinérante » est aussi une collection de livres montée sur roues pour la distribution rurale et dans les quartiers éloignés.



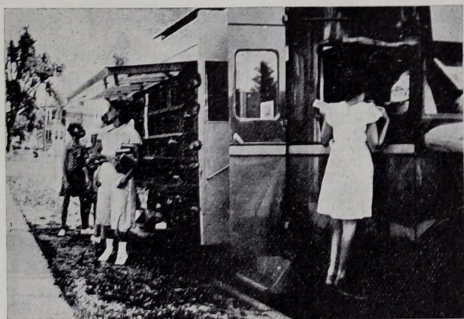
Pl. III. — Book-Wagon de la Bibliothèque Publique de New-York.

La carriole traînée par un cheval (qui ressemble aux anciennes voitures de nos laitiers) employée primitivement a fait place aux camions automobiles, dont le plus récent modèle est celui mis en circulation par la Bibliothèque Publique de New-York pour le service de distribution dans les « Bronx », faubourg au nord de Manhattan (New-York).

Quelques tours de manivelle suffisent pour surélever le toit de la voiture, écarter les glaces qui protègent les livres

et abaisser la plateforme sur laquelle est fixée la roue de rechange.

Trois personnes accompagnent le wagon : un chauffeur et deux bibliothécaires. L'une, installée à l'avant de la voiture (pl. IV) pointe les livres rapportés par les lecteurs. L'autre, à l'arrière, vérifie les volumes qu'ils vont emporter.



Pl. IV.

Ils les lui présentent en montant sur la plateforme aménagée dans ce but. En cas de mauvais temps, ces opérations se déroulent à l'intérieur de la voiture où quinze personnes peuvent tenir à l'aise. (Les dimensions intérieures sont 1,80 m. \times 3 m.). 1200 volumes y trouvent place sur les rayons, sans compter ceux qui sont placés à l'extérieur du wagon, sous les glaces.

Ce « Book-Wagon » part de la succursale principale de la Bibliothèque Publique de New-York établie dans les « Bronx » (Fordham Branch Library qui se trouve à près de 40 km de la Bibliothèque centrale) et parcourt un

itinéraire différent chaque jour, sauf le samedi. Les arrêts, variant de vingt minutes à une heure et demie, sont fixés, entr'autres, près d'écoles, aux abords d'une cité-jardin, près d'un orphelinat juif, de trois instituts pour enfants estropiés et d'un institut pour aveugles.

Il dessert des colonies ethniques importantes et diverses : colonies italiennes, juives, scandinaves, allemandes, et d'autres, ce qui nécessite un choix de volumes très variés, dans les langues parlées par ces clients.

Environ 8000 lecteurs sont immatriculés à ce Wagon.

En été, on installe sur l'herbe, aux abords du wagon, des carpettes et un grand parasol et voilà la salle de lecture en plein air rêvée. On en profite même pour y organiser l'Heure du Conte dont nous parlerons plus loin.

J'ai pu, en accompagnant ce wagon, me rendre compte « de visu » du succès qu'il remporte, tant auprès des adultes que des enfants et je suis certaine qu'une organisation analogue, chez nous, rendrait les plus grands services, aussi bien à la campagne que dans les agglomérations proches des grandes villes.

* * *

L'admission des enfants dans les locaux des bibliothèques publiques fut un sujet de controverses acharnées à la fin du siècle dernier. La partie adverse prétendait que les facilités des bibliothèques n'étaient faites que pour ceux qui les cherchaient volontairement et que les enfants ne songeraient à fréquenter la bibliothèque que s'ils y étaient forcés. « Ce qui revient à dire », répondaient les innovateurs, « qu'il ne conviendrait d'ouvrir des écoles que si les enfants en réclamaient les bienfaits ».

A cette époque, seuls les enfants au-dessus de 14 ans bénéficiaient, au même titre que les adultes, des services des bibliothèques publiques. Ils y consultaient le catalogue, et

remplissaient des bulletins de demande, tout comme leurs aînés. Un coin spécial de la salle de lecture « The Children's Corner » leur était bien réservé, mais là se bornait la sollicitude des dirigeants à leur égard.

Quant à introduire sur les rayons des livres pour enfants, c'était, croyait-on, de la pure extravagance !

Les Educateurs s'émurent à la pensée que les enfants en dessous de cet âge privilégié, devaient, vu la modicité de leur argent de poche, se contenter de publications bon marché, lesquelles ne leur inspiraient pas souvent des idées saines ni le goût des lectures sérieuses.

Force fut aux bibliothécaires d'entr'ouvrir leurs portes davantage. La limite d'âge fut peu à peu reculée, et l'on peut dire, à l'heure actuelle, que tout gosse a droit aux services des bibliothèques, dès qu'il marche tout seul.

L'invasion des bibliothèques publiques par les enfants de tout âge — qualifiée à l'époque par les critiques anglais, de « la plus insensée excentricité » — fut, pour les bibliothécaires, la source de très gros soucis car rien n'avait été prévu pour satisfaire des clients aussi exigeants.

Le « coin des enfants » fut remplacé par une salle de lecture spéciale ayant de préférence une entrée particulière.

A l'Enoch Pratt Library de Baltimore, l'on profita d'une descente naturelle du terrain pour établir cette salle en contrebas. L'on descend trois marches pour se trouver dans un petit jardinet d'où l'on entre de plein-pied dans la salle. Une fontaine alimentant une vasque où frétilent des poissons rouges, jette une note gaie dans ce Paradis des enfants. Avec leur mobilier rationnel, des rayons aisément accessibles, garnis de livres, de jolies gravures au mur, des fleurs à profusion et une cheminée où flambe, en hiver, un clair feu de bois, ces salles représentent pour bien des enfants, le seul home confortable qu'ils connaissent.

On a banni des livres mis à leur disposition, les publi-

cations aux illustrations grotesques et inesthétiques qui pourraient pervertir chez eux le goût et le sens de la beauté.

Les enfants ayant prouvé qu'ils sont des lecteurs au moins aussi raisonnables que leurs parents, ont maintenant droit de cité dans le bâtiment et ne font plus usage d'une porte dérobée. La Bibliothèque de Rochester, N. Y., la der-



Pl. V.— L'Heure du Conte, pendant les vacances, dans la cour minuscule d'une petite bibliothèque des « Bronx ». Une partie de l'auditoire.

nière en date, leur a réservé, au premier étage, la salle la plus belle et la mieux ensoleillée, avec vue sur la rivière et les collines, afin, décida le Directeur Mr. John Adams Lowe « que les enfants qui auront lu dans cette salle puissent, leur vie durant, associer en pensée, la lecture avec une idée de joie et de beauté ».

* * *

Un personnel nouveau, dont les moindres qualités sont un inlassable esprit de dévouement et une patience à toute

épreuve, fut formé pour prendre soin de ces lecteurs, les discipliner, les distraire, guider leur choix parmi les livres, former leur goût et enfin lire pour ceux qui ignorent encore l'A. B. C.

« L'Heure du Conte » fut créée, non seulement pour l'amusement des tout-petits à qui l'on montre des images en leur racontant ces contes de fées qui charment tous les enfants du monde, mais surtout pour stimuler chez les plus grands le goût de lire autre chose que des histoires.

Pour eux, l'on remplace le conte de fée par une page de la vie quotidienne. Une expédition dans une contrée lointaine, une découverte scientifique, un événement extraordinaire feront l'objet de lectures instructives. Pour les illustrer, le conteur suppléera par des disques de phono et des films et n'hésitera pas à emprunter aux musées le matériel didactique indispensable.

Le rôle exact du conte a été l'objet de débats épiques, et il est encore considéré par les irréductibles comme une « perte de temps » et une « occupation déplacée dans une bibliothèque ».

Son succès, dépend surtout de la personnalité et du talent du conteur, de son habileté à composer son auditoire d'après l'âge et la formation des enfants, et du choix du récit approprié — en ne perdant surtout pas de vue que l'enfance est un stade temporaire et que contes et expositions doivent faciliter et non retarder le développement de l'adolescent. (1)

Pour certains éducateurs, la bibliothèque détournerait les élèves de l'école en leur offrant des locaux plus attrayants que la classe, des distractions plus agréables que les leçons et troublerait le travail de l'écolier en lui donnant d'autres préoccupations que celles de son état.

Ces griefs plausibles risquaient de remettre en question

(1) Bostwick, *op. cit.*, p. 100.

la présence des enfants à la bibliothèque. Bibliothécaires et Educateurs firent chacun des concessions et il en résulta, entre les deux partis, une étroite collaboration. « Collaboration rationnelle fondée sur le fait que la tâche éducative de l'Ecole et celle de la Bibliothèque se poursuivent par les livres. Celle de l'Ecole, régulière, obligatoire et limitée dans le temps, celle de la Bibliothèque, irrégulière, volontaire et illimitée » (1).

D'une part, une surveillance plus étroite écarta de la bibliothèque les amateurs d'école buissonnière; d'autre part, les éducateurs encouragèrent leurs élèves — surtout ceux qui ne jouissent pas d'un home propice aux études — à rédiger leurs devoirs à la bibliothèque où une collection de manuels de référence est à leur disposition.

Un nouveau point de contact entre bibliothèques et écoles fut l'introduction dans le curriculum scolaire d'instructions sur l'emploi des bibliothèques, réalisées le plus souvent sur place : instituteurs et institutrices y accompagnant leurs élèves. Des cours de bibliothéconomie furent inscrits au programme des écoles normales.

Les dirigeants des bibliothèques publiques réservent généralement au personnel enseignant de la localité, une salle de travail spéciale où sont rassemblés les ouvrages et revues de pédagogie, les manuels scolaires et le matériel didactique que possède la bibliothèque.

Il n'est pas rare que le bibliothécaire prenne part aux réunions qu'y tient le Corps enseignant.

* * *

Il ne faudrait pas conclure de cet exposé que l'on s'occupe beaucoup plus des enfants que des adultes, dans les biblio-

(1) Bostwick, *op. cit.*, p. 107.

thèques américaines. A tort ou à raison, les bibliothécaires fondent tous leurs espoirs sur les jeunes. Ils espèrent en faire, non seulement des lecteurs plus dociles et plus assidus encore que leurs parents, mais ils espèrent surtout, en leur inculquant le goût du livre et l'habitude de lire, remédier pour une bonne part au manque de culture générale que l'on constate aux Etats-Unis, tout comme ici. Car, ce n'est ni à l'université, ni à l'atelier que l'on trouve le temps de lire pour compléter sa formation générale.

* * *

Rochester, N. Y. possède la bibliothèque publique la plus récente et celle qui correspondrait le mieux aux besoins de notre Ville de Liège. Comme cette dernière, Rochester, ville industrielle, située à une cinquantaine de kilomètres des chutes du Niagara, compte une population de 300.000 habitants (population du Grand-Liège) et possède, outre diverses institutions artistiques et littéraires, une université dotée d'une bibliothèque moderne. (Pl. VI).

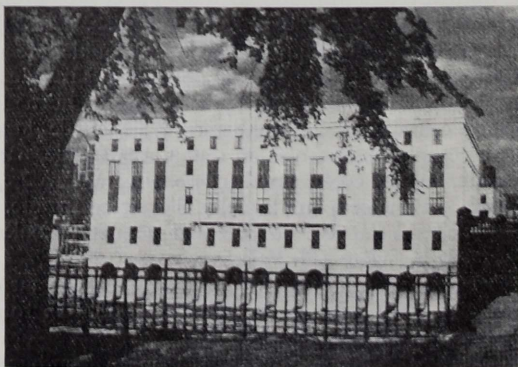
La Bibliothèque publique de Rochester (Rundel Memorial Building) est bâtie au cœur même de la ville, sur un emplacement plutôt extraordinaire, choisi en raison même de sa situation centrale et de l'ambiance d'air et de lumière. Elle est complètement isolée du trafic : à la façade, par une esplanade, sur les côtés par deux ponts et à l'arrière, par la rivière « Genesee » sur laquelle elle est construite. Une série d'arches à l'arrière du bâtiment permet l'écoulement des eaux de la rivière. (Pl. VII).

Le plan de distribution des locaux fut calqué sur celui de l'Enoch Pratt Library de Baltimore, dont la formule heureuse avait fait ses preuves.

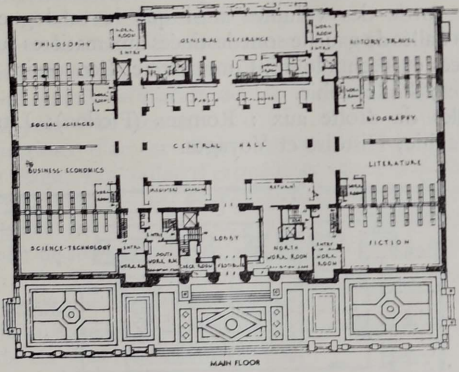
Huit salles de lecture différentes s'ouvrent autour d'un hall central inondé de lumière, où se trouvent à gauche



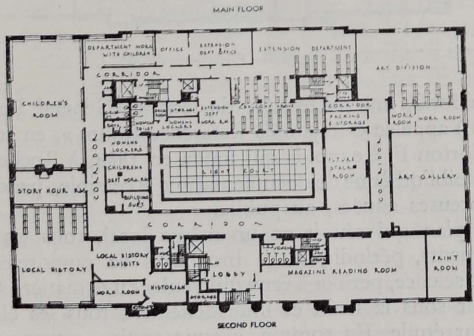
Pl. VI. — Rochester Public Library. Façade.



Pl. VII. — Façade arrière



Pl. VIII. — Rez-de-chaussée

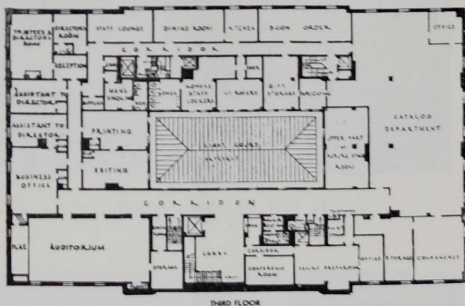


Pl. IX. — Premier étage

et à droite de l'entrée les comptoirs de contrôle de rentrée et de sortie des volumes ainsi que le catalogue public.

Les Salles de gauche sont destinées aux matières suivantes : Sciences et Technologie; Commerce et Economie; Sciences sociales; Philosophie.

Celles de droite aux : Romans (Fiction); Littérature; Biographie; Histoire et Voyages.



Pl. X. — Deuxième étage

Au fond, une vaste salle de lecture (General Reference Room) appelée « Reynolds Reference Room », en souvenir de Morton F. Reynolds qui fonda en 1884, à Rochester, la seule bibliothèque de documentation accessible, pendant de nombreuses années, au public.

Ce plan qui réunit en un même local, tous les livres, documents, périodiques et brochures se rapportant à la même science, permet à ceux qui veulent une matière spéciale d'avoir sous la main et immédiatement tous les éléments de leur étude. En somme, chaque section est une bibliothèque par elle-même.

Le service y est d'ailleurs assuré par un personnel spécia-

lisé dans cette science. Un bibliothécaire, chef de service, s'y tient à l'entière disposition du public.

Son personnel travaille dans une salle vitrée, à proximité de son bureau, ce qui lui permet de faire appel à ses assistants au cas de grande affluence ou de recherches spéciales à diriger auprès d'un lecteur.

Les sections d'art et d'histoire locale sont logées au premier étage. Les salles d'exposition attenant à chacune d'elles nécessitaient un développement en surface qu'il n'était guère possible de leur donner au rez-de-chaussée.

La salle de lecture pour enfants avec sa petite salle pour l'« Heure du Conte », la salle de lecture des magazines et des journaux ainsi que les services d'« Extension » (prêt aux succursales de la Bibliothèque) occupent la majeure partie de cet étage.

La plus grande partie du deuxième étage est réservée au personnel de la bibliothèque. Les bureaux des services du catalogue, ceux du directeur et de ses adjoints, la salle du conseil d'administration, l'atelier d'imprimerie, la cuisine équipée à l'électricité avec la salle à manger attenante, la salle de repos du personnel et l'infirmerie occupent de vastes et agréables locaux pourvus de tout le confort moderne. Vers la façade se trouvent trois salles de conférence de dimensions variées, dont la plus grande est dotée d'une jolie scène.

Un troisième étage, masqué par le parapet, contient la machinerie des ascenseurs, et divers éléments des installations de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air.

Les services de réception et d'expédition des volumes, l'atelier de reliure et les magasins de livres occupent deux étages de sous-sols bien éclairés par de larges baies du côté de la rivière.

La capacité actuelle de la bibliothèque, qui est de

750.000 volumes, pourrait être facilement doublée. « Cependant, écrit son Directeur, Mr John Adams Lowe, avant que ce temps n'arrive, les bibliothécaires auront appris l'art d'émonder et de faire des coupes judicieuses dans leurs collections, pour écarter les ouvrages vieux et démodés et les remplacer par des livres neufs et d'actualité ».

Le bâtiment (70 m. × 42 m.) est construit en pierre calcaire sur une base de granit. De style Renaissance moderne, il est d'allure simple et de bon goût. Les figures sculptées au haut des deux colonnades, sont d'Ulysses Ricci de New-York.

La décoration intérieure est un enchantement pour les yeux. Tons chauds des bois de toutes espèces employés pour les rayonnages et les hauts lambris, tentures tissées spécialement pour la bibliothèque, en des coloris en harmonie ou en opposition franche avec ceux des meubles et des murs, diffusion de la lumière, confort des sièges, tous les détails de l'installation révèlent le souci de créer pour les livres et les lecteurs une ambiance de beauté. Et l'on serait tenté de désirer voir mettre au fronton de la bibliothèque, le célèbre vers de Keats : « A Thing of Beauty is a Joy for Ever ».

* * *

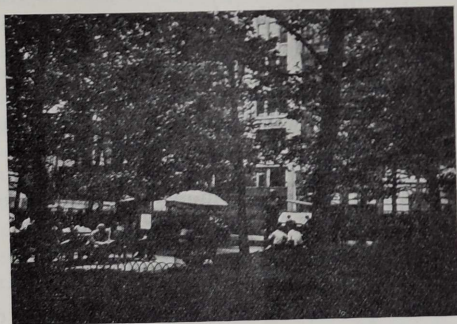
Les crédits élevés dont jouissent les bibliothèques américaines, facilitent bien des choses. Ils permettent d'ériger des bâtiments commodes et confortables, de les équiper de manière convenable, et surtout d'assurer aux dirigeants le concours d'un personnel nombreux et spécialisé.

Quelle est l'origine de leurs ressources ?

Dès 1847, une loi votée successivement par tous les Etats, autorisait les pouvoirs publics à prélever, sous forme de taxe annuelle les sommes jugées indispensables pour

assurer l'entretien et le développement de la bibliothèque publique et de ses annexes (1).

Au produit de cette taxe, variable suivant les Etats, s'ajoutent les dons et les legs, toujours nombreux, ainsi que les sommes perçues comme amendes pour les livres en retard ou égarés (celles-ci atteignent parfois un chiffre



Pl. XI. — Une salle de lecture en plein air installée dans le parc, derrière la Bibliothèque Publique de New York. Le service y est assuré par des chômeurs.

élevé : à la Bibliothèque Publique de New York, elles atteignaient, pour l'année 1936, la coquette somme de 3.200.000 frs).

Ces ressources de la bibliothèque sont administrées par une commission où sont représentés les pouvoirs locaux et les principales professions libérales, mais d'où sont souvent exclus, par la force d'une loi, les partis politiques.

(1) Dans ce but, les Etats-Unis dépensent annuellement 25 fr. par habitant, l'Allemagne 20, l'Angleterre 10, la Belgique 3,50 et la France 0,50. (*Le Mois*, Sept.-Oct. 1937, p. 184).

Les traitements du personnel absorbent proportionnellement la plus grande part du budget des bibliothèques. Les Américains ont compris que la bibliothèque qui veut jouer un rôle plus élevé que celui de simple dépôt de livres, ne peut se contenter du personnel restreint de règle en Belgique (1).

Une bibliothèque riche de 300.000 volumes exigera près d'une centaine d'employés, dont la moitié seront des bibliothécaires.

La Bibliothèque Publique de New York utilise les services de plus de 1600 employés, dont près de 800 bibliothécaires, rationnellement préparés par des études poursuivies à l'Université ou dans une École de Bibliothécaires (Library School). Ce qui n'empêche pas la direction de s'adjoindre le concours d'aides volontaires ou de chômeurs intellectuels de la W. P. A. (Work Progressing Association).

* * *

Il ne faudrait pas conclure de cet exposé que rien d'analogue n'existe chez nous. Mais nos bibliothèques végètent par suite du manque de centralisation, de personnel, de liberté administrative, d'argent et aussi par la faute du public qui se désintéresse complètement du sort des bibliothèques.

Notre bonne ville de Liège peut s'ennorgueillir d'être en avance sur bien des villes du pays, voire même la Capitale. Elle possède 8 bibliothèques communales. La plus importante, la Bibliothèque Centrale possède plus de 150.000 volumes et est un office de documentation fort bien outillé. Les bibliothèques de quartier sont essentiel-

(1) Je me propose de comparer dans un prochain article les modes de recrutement et de formation du personnel des bibliothèques américaines et belges.

lement des bibliothèques populaires : leurs collections se montent pour chacune de 7.000 à 15.000 volumes. Une 9^e bibliothèque sera ouverte prochainement au quartier des Venues.

Ces diverses institutions n'ont d'autre lien entre elles que la subordination à un inspecteur communal dont le rôle se limite à une surveillance et à des conseils.

Il serait désirable que des rapports plus étroits s'établissent entre les diverses bibliothèques, tant pour le choix des livres que pour le service des prêts.

Cette indépendance des bibliothèques existe pour toutes les bibliothèques belges. Elles sont en général nées de l'initiative privée et s'ignorent entre elles. Il faudrait : une bibliothèque nationale, ayant un but conservatoire, des bibliothèques provinciales dans chaque chef-lieu de province, des bibliothèques régionales dans chaque arrondissement et des bibliothèques communales en nombre suffisant.

Toutes ces institutions devraient être en rapports constants entre elles pour utiliser, au maximum, leurs collections.

Nous avons fait l'expérience du prêt entre-bibliothèques dans nos bibliothèques universitaires et il a donné d'excellents résultats, très appréciés des chercheurs.

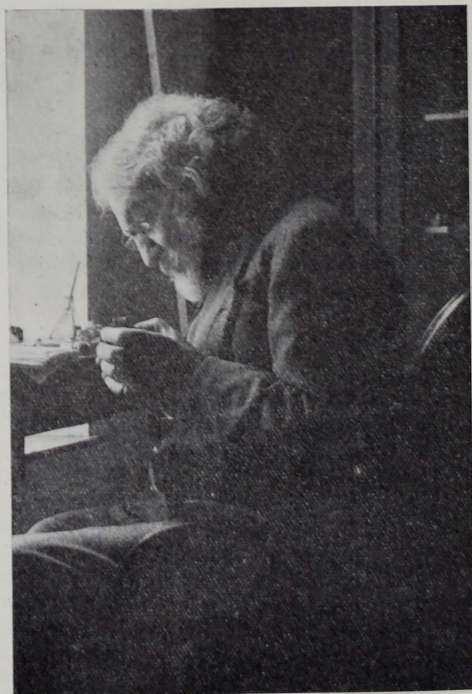
Pour compléter cette œuvre, il serait nécessaire que les bibliothèques possédassent un personnel scientifique nombreux et compétent, que les subsides ne soient pas réduits à des sommes insuffisantes et surtout, que le public, trop indifférent chez nous, même parmi les érudits, s'intéresse d'une façon plus active à la bonne marche et au progrès des bibliothèques.

Encore faudrait-il pour assurer la réalisation et le succès de ce programme, envisager l'introduction des méthodes américaines dont nous avons signalé l'intérêt au cours de cette étude.

Jeanne GOBEAUX-THONET.

Nécrologie

G. Cesàro



Le 16 juillet 1929, dans la salle académique de notre Université, se réunissaient, dans le but de lui apporter l'expression de leur reconnaissance, de leur admiration et de leur sympathie, les anciens élèves, les collègues et les amis d'un Maître qui avait illustré et illustre encore l'enseignement supérieur.

G. Cesàro terminait sa 80^e année et son âge n'avait pas ralenti son activité scientifique; chaque année encore des mémoires signés de son nom étaient publiés et le dernier paru n'était pas l'un des moins importants, apportant une nouvelle contribution à l'étude de ces minéraux du Vésuve et de la Somma qu'il travaillait depuis 1904.

Aussi de nombreuses adhésions avaient-elles répondu à l'appel du Comité organisateur de cette manifestation dont S. A. R. le Prince Léopold, duc de Brabant, avait bien voulu accepter la Présidence d'honneur; le Prince daigna même assister à cette séance solennelle au cours de laquelle furent exposés les titres que s'était acquis le vénérable jubilaire au cours d'une vie consacrée entièrement aux sciences qu'il avait adoptées et auxquelles il fit faire des progrès incontestables.

Les nombreuses institutions scientifiques qui avaient inscrit son nom parmi ceux de leurs membres avaient tenu à se faire représenter à cette cérémonie : l'Académie royale de Belgique, la Société Géologique de Belgique, la Société royale des Sciences de Liège, la Reale Academia dei Lincei, l'Academia Ponticana, comme aussi celles qui l'avaient élu comme membre d'honneur ou correspondant : l'Institut de France, l'Académie des Sciences de Rouen, la Mineralogical Society de Londres, la Société française de minéralogie. A ces corps savants, se joignirent l'Association des ingénieurs de Liège et l'Association des élèves des écoles spéciales représentant tous ceux qui, pendant trente ans, avaient été séduits par la chaleur, la vivacité et

l'entrain du professeur exceptionnel que fut Cesàro; et pourquoi ne pas citer, à côté de ses collègues des Universités belges, les noms des savants étrangers qui, pratiquant la même discipline, avaient pu spécialement apprécier l'importance de ses travaux, des noms tels que ceux de H. A. Miers, A. Hutchinsson, E. S. Dana, L. J. Spencer.

Chargé par le Comité d'exposer, lors de cette manifestation, ce que fut l'œuvre de Cesàro en ce qui concerne les sciences qu'il avait enseignées, j'émettais alors le vœu de voir longtemps encore ce Maître poursuivre ses travaux. Ce vœu fut exaucé car dix ans s'écoulèrent depuis lors, au cours desquels ce savant fit paraître jusque 27 mémoires traitant de questions diverses; il en avait encore sur le métier lorsque, au cours de l'été dernier, un affaiblissement qui ne fit que s'accroître malgré des soins particulièrement dévoués mit fin à cette brillante activité. Cesàro mourut le 20 janvier, dans sa 89^e année.

Il était né le 7 septembre 1849 à Naples où il accomplit ses études gréco-latines avec un succès remarquable puisqu'il les avait terminées à l'âge de quinze ans. Son père dirigeait à cette époque un domaine agricole à Torre del Greco; doué d'un esprit d'entreprise qui ne fut malheureusement pas récompensé, il s'efforçait d'introduire dans son exploitation des méthodes nouvelles qu'il espérait pouvoir développer et en vue desquelles il crut bon de faire faire des études d'ingénieur à deux de ses fils qui montraient de remarquables aptitudes mathématiques. Giuseppe Cesàro fut donc envoyé à Liège, dont l'école des mines avait grande réputation. Vu l'excellence de ses études antérieures, il était certainement apte, malgré son jeune âge, à subir avec succès l'examen d'entrée à cette école mais il ne connaissait que l'italien; c'est pourquoi il passa une année à l'Athénée de notre ville, année qui lui suffit pour parler et écrire le français avec une correction parfaite et même

avec une grande élégance. Il suivit ensuite régulièrement les cours de candidature-ingénieur mais, dès qu'il eût à suivre les cours techniques de la troisième année, un certain dégoût le saisit : il ne lui plaisait pas de voir remplacer des formules exactement établies par des approximations ni d'employer des coefficients de corrections ou autres. Or, à la même époque, son frère Ernesto qui l'avait rejoint à Liège et qui faisait les mêmes études, esprit très vif et un peu trop méridional, eut maille à partir avec des professeurs qu'il critiquait trop aisément dans leur enseignement, au point qu'il fut renvoyé de l'Université, ce qui ne l'empêcha pas de professer ultérieurement à l'Université de Naples. G. Cesàro suivit son frère dans sa disgrâce et comme, en ce moment, de grands revers de fortune s'abattent sur leur famille, tous deux, pour pourvoir à leur subsistance, doivent se consacrer à des leçons particulières où ils se font d'ailleurs bientôt apprécier, ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins tout en poursuivant leurs études personnelles. Tandis qu'Ernesto se consacre surtout aux mathématiques supérieures, Giuseppe s'adonne aux mathématiques qu'il appelle « fondamentales », à la physique, à la chimie et aussi à la cristallographie dont il avait suivi les leçons professées à l'Université par G. Dewalque qui ne sortait d'ailleurs pas du domaine de la cristallographie géométrique.

Or, dans le village de Torre del Greco s'étalant sur les flancs du Vésuve, G. Cesàro s'était dans le temps amusé à recueillir de ces minéraux qui se trouvent dans les produits rejetés du grand volcan et qui constituent même les sables de la baie de Naples; il les récoltait mais ce n'était pas là chez lui un simple amusement d'écolier tendant à réunir des pierres de couleurs diverses; il y appliquait déjà son esprit d'observation; il les triait d'après leurs formes; il les comparait entre eux et, sans aucun doute, le cours de Dewalque, si élémentaire qu'il fut, lui ouvrit un nouvel

horizon; sa connaissance de la langue lui permit de lire des ouvrages français et de voir enfin en quoi consistait réellement l'étude des minéraux. D'une part, le *Traité de Cristallographie* de Mallard le mit au courant des théories géométrique, optique, magnétique, électrique, qui tendaient à expliquer les phénomènes cristallins; d'autre part, le *Manuel de Minéralogie* de Des Cloizeaux lui prouvait l'intérêt d'observations nombreuses et précises. Ayant pu acheter les deux instruments indispensables dans l'étude des minéraux, un goniomètre et un microscope polarisant; ayant pu se procurer également des échantillons; autorisé bientôt à examiner les collections du musée de géologie, il était armé pour se diriger sur cette route qu'il allait suivre pendant plus de cinquante ans en jetant de part et d'autre des graines qui devaient germer vigoureusement et fructifier abondamment.

Ses premiers travaux paraissent en 1883; ils sont suivis chaque année par de nombreux mémoires imprimés dans les *Annales de la Société Géologique de Belgique* et bientôt reçus dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*; ces travaux révèlent un Maître, si bien que, en 1891, lorsque Dewalque reconnaît que l'enseignement de la minéralogie doit être séparé de celui de la géologie, la nomination de Cesàro à l'Université s'impose et est décidée; il avait d'ailleurs demandé et obtenu la grande naturalisation belge en 1888.

Son cours est prêt : c'est le traité de Mallard, mais un traité adapté à l'enseignement, complet sans doute mais remanié, condensé, et où Cesàro abandonne certaines démonstrations discutables pour les remplacer par d'autres plus précises; traité qui parut entièrement autographié de sa main et que, d'ailleurs, pendant plusieurs années, il améliorera, simplifiera, et toujours dans le même but : ne rien laisser dans l'ombre, satisfaire complètement l'esprit de l'élève, tout en établissant les démonstrations nécessaires par des méthodes

qui, toujours rigoureuses, deviendront de plus en plus simples. C'est ainsi qu'il mit à profit la véritable virtuosité qu'il avait acquise dans le maniement des formules des « mathématiques fondamentales », ce qui lui permit ultérieurement de publier divers mémoires concernant l'établissement de ces formules, d'aborder des questions très intéressantes relatives à ce que l'on a appelé la géométrie du triangle et la géométrie du tétraèdre, comme aussi les moments d'inertie des polygones et des polyèdres pour le calcul desquels il établit une méthode purement géométrique.

Mais ceci à part, on peut dire que toute l'œuvre scientifique de Cesàro dérive de l'étude des minéraux ou tend à faciliter cette étude; il a plus d'une fois affirmé qu'il était avant tout un naturaliste et, en effet, il ne se plaisait vraiment, soit à l'Université, soit chez lui, qu'en circulant entre des vitrines où pouvaient se voir ces échantillons qu'il aimait, a-t-il dit lui-même, « à cause de leur transparence ou de leur » éclat, de leurs belles couleurs si variées, de leurs formes » souvent si compliquées en apparence mais si harmonieuses et si caractéristiques ». Prendre un de ces échantillons, le manier, l'examiner à la loupe sous toutes ses faces, l'étudier au goniomètre ou au microscope, c'était sa grande joie et l'on ne pouvait lui faire plus grand plaisir qu'en lui donnant un échantillon présentant un caractère spécial, comme lui-même d'ailleurs aimait à en donner à ceux qu'il connaissait comme pouvant les apprécier.

Ce n'est pas ici le lieu de détailler tout ce qui se trouve dans ses travaux. Il n'est possible que d'en donner un court aperçu en appuyant surtout sur les différents aspects de cette production.

La morphologie des cristaux a fait l'objet de ses premières publications qui ont surtout traité des calcites belges et l'on ne doit pas y voir seulement une description de formes; déjà, dans son magistral mémoire sur les calcites de Rhisnes,

qui lui valut les plus élogieuses félicitations du grand minéralogiste Von Rath, il employait une méthode simplifiée de notations et de calcul et il décelait une loi de subordination des formes compliquées à des formes simples. Il n'a d'ailleurs jamais abandonné cette partie de la science minéralogique et n'a eu de cesse de publier les observations qu'il pouvait faire sur des formes ou des combinaisons de formes non encore signalées dans des cristaux; il pressentait qu'une accumulation d'observations de ce genre aurait un jour plus qu'un intérêt descriptif et, effectivement, l'établissement des structures internes de la matière cristallisée, qui peut se faire aujourd'hui par les rayons X, ne peut être considérée comme entièrement définie que si la structure admise explique les formes plus ou moins fréquentes, plus ou moins régulières que présentent les cristaux de l'espèce étudiée. Au surplus, l'examen théorique de tout ce qui concerne la symétrie des polyèdres, et partant des cristaux, a également fait l'objet des préoccupations de Cesàro et, de 1885 à 1895, cette question a été traitée dans de nombreuses publications où apparaît cette originale virtuosité dont je parlais plus haut.

La composition chimique des minéraux et les conditions qui président à leur formation constituent un domaine dans lequel Cesàro a également pénétré et ses contributions y ont apporté des éléments aussi attrayants qu'ingénieux. Il a effectué la synthèse de nombreuses espèces cristallines. De plus, en comparant les résultats d'analyses publiés pour de nombreux minéraux, tels que les sulfosels et les silicates, il a montré que ces résultats étaient souvent très discordants, ce qui l'a amené à émettre des hypothèses pour construire les formules constitutives de ces espèces; très souvent aussi, il a prouvé que les analyses ne pouvaient se comprendre que s'il s'agissait de mélanges microscopiques et les études optiques qu'il a faites alors sur les cristaux

discutés ont, dans ce cas, confirmé les hypothèses qu'il avait émises.

Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur les travaux de Cesàro relatifs à l'étude optique des minéraux et d'abord sur ses mémoires concernant ce que l'on appelle l'optique cristalline et qui constitue aussi bien la théorie de la transmission de la lumière dans les cristaux que l'examen de ceux-ci au microscope polarisant. En effet, comme pour la cristallographie géométrique, il a simplifié les calculs dans diverses recherches; de plus, il a établi une théorie nouvelle et plus exacte de certains phénomènes observés au microscope, ce qui l'a amené à préconiser de nouvelles méthodes d'observation, applicables souvent dans des cas difficiles, et qui sont largement utilisées dans nos laboratoires.

Nombre de ces recherches résultent d'ailleurs des études qu'il a faites pendant près de trente ans sur les minéraux du Vésuve et pour lesquelles, il est bon de le signaler, il s'appliquait à examiner les plus petits cristaux parce que ceux-ci pouvaient être étudiés tels quels, sans taille préliminaire, ce qui supprimait de nombreuses sources d'erreurs. J'attirerai cependant aussi l'attention sur un mémoire publié en 1891 et dans lequel l'auteur montrait que, si l'on fait tomber sur un prisme cristallin convenablement taillé un rayon lumineux dans une direction déterminée, on doit obtenir, à la sortie du prisme, un rayon réfracté en plus d'une portion de cône lumineux. L'expérience était si délicate à faire que tous les essais qu'il fit effectuer à l'époque à Paris pour la taille d'un prisme convenable ne purent réussir. Je savais cependant combien il était désireux de la voir effectuer, car elle devait apporter, comme le disaient les rapporteurs sur son travail à l'Académie, une nouvelle confirmation de la théorie dans l'optique cristalline; sur mes conseils, MM. Mélon et Bailly s'efforcèrent de réaliser le phénomène et ils y parvinrent en 1934, après plusieurs mois

de travail. Ce fut certainement là pour Cesàro une grande satisfaction.

Il eut d'ailleurs d'autres satisfactions dérivant des appréciations élogieuses que l'on avait de ses travaux. Un de ses mémoires avait été couronné en 1896 par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique qui l'inscrivit parmi ses membres titulaires en 1906. Il reçut le prix décennal des sciences mathématiques appliquées en 1912, et, en 1915, l'Institut de France, dont il fut ultérieurement élu correspondant, lui décerna le prix Gegner « pour son œuvre » scientifique considérable, consacrée à la cristallographie descriptive, notamment à l'étude des minéraux du sol belge, mais aussi à des recherches théoriques de cristallographie géométrique et optique ».

Comme il a été dit plus haut, les travaux de Cesàro trouvaient le plus souvent leurs points de départ dans des questions soulevées par l'examen de minéraux mais nombreux d'entre eux résultent aussi de la préoccupation qu'il avait de toujours perfectionner son enseignement. « Je suis », a-t-il dit un jour, « professeur dans l'âme; professeur je suis né, professeur je mourrai », et, en effet, professeur il le fut avec une conscience totale et aussi avec une réelle joie. J'ai encore rencontré de ceux qui suivirent ses leçons particulières avant son entrée à l'Université et qui se rappelaient la patience avec laquelle il leur exposait de diverses manières telle ou telle question qui leur semblait compliquée, les tenant chez lui deux heures et plus au lieu de l'heure à laquelle ils avaient droit et, la leçon finie, les voyant fatigués, se mettant pour les distraire au piano et chantant de sa jolie voix de ténor des fragments d'opéras italiens. Il voulait être l'ami de ses élèves et rien ne le peina plus, dans les premières années de son enseignement universitaire, que de croire qu'on le considérait comme un ennemi de la jeunesse estudiantine; des protestations avaient surgi

$$Y = 11x^2 - 20x + 6k - 4k + 1$$

10,35	1,44066	11	4,01332	20	4,30666
1,88200	3,54660	12	5,21664	30	5,20330
2,77200	10,20000	13	6,36000	40	5,73330
4,11600	17,16000	14	7,44000	50	6,00000
5,88000	28,20000	15	8,46000	60	6,13330
8,04000	43,32000	16	9,42000	70	6,16660
10,56000	62,52000	17	10,32000	80	6,16660
13,44000	85,80000	18	11,16000	90	6,13330
16,68000	113,16000	19	11,94000	100	6,06660
20,28000	144,60000	20	12,66000	110	5,96660

$\Sigma Y = 114,48$
 $\Sigma X = 110$
 $\Sigma XY = 1144,8$
 $\Sigma X^2 = 1430$
 $\Sigma Y^2 = 1144,8$
 $\Sigma X^3 = 1430$
 $\Sigma Y^3 = 1144,8$
 $\Sigma X^4 = 1430$
 $\Sigma Y^4 = 1144,8$

$$Y = 33x^2 - 50x + 24k - 24k - 2$$

1,00	0,00000	1	0,00000	1	1,00000
1,00	0,00000	2	0,00000	4	4,00000
1,00	0,00000	3	0,00000	9	9,00000
1,00	0,00000	4	0,00000	16	16,00000
1,00	0,00000	5	0,00000	25	25,00000
1,00	0,00000	6	0,00000	36	36,00000
1,00	0,00000	7	0,00000	49	49,00000
1,00	0,00000	8	0,00000	64	64,00000
1,00	0,00000	9	0,00000	81	81,00000
1,00	0,00000	10	0,00000	100	100,00000

$\Sigma Y = 114,48$
 $\Sigma X = 110$
 $\Sigma XY = 1144,8$
 $\Sigma X^2 = 1430$
 $\Sigma Y^2 = 1144,8$
 $\Sigma X^3 = 1430$
 $\Sigma Y^3 = 1144,8$
 $\Sigma X^4 = 1430$
 $\Sigma Y^4 = 1144,8$

M. Paffaor

Escritura de Casio
 a. e. Plancha noia
 fig. 179. (85mm)

en effet chez celle-ci : ses jeunes auditeurs ne se cachaient pas de penser et de dire que le développement de ses leçons de cristallographie intéressait plutôt le domaine des Sciences pures que celui de la Faculté technique. Mais les simplifications que, d'une part, il apporta lui-même à ses exposés et, d'autre part, une meilleure conception que, même chez les étudiants, on se fit de la nécessité d'appuyer la technique sur la science, rompirent vite ce courant tendancieux. Et puis, tous ceux qui suivirent ses cours n'étaient pas longs à apprécier la clarté de son enseignement et on se rappelait ensuite avec plaisir ce tableau noir sur lequel les figures et les formules s'écrivaient avec rapidité certes mais aussi avec une régularité et une netteté qu'il conserva jusque dans la dernière année de sa vie ⁽¹⁾. Longtemps après qu'il eut pris sa retraite, sa réputation de professeur était restée si grande que l'annonce qu'il fit, il y a une dizaine d'années, d'une leçon publique sur une question géométrique amena dans un grand auditoire une véritable foule d'étudiants qui se pressaient pour l'écouter et qui suivirent son exposé avec une réelle admiration pour cet homme de 80 ans qui savait leur parler comme il le faisait à 40 ans.

C'est d'ailleurs grâce à cette réputation de professeur qu'un grand honneur devait lui échoir. Réfugié pendant la guerre à Cambridge où l'amitié de savants anglais lui avait ouvert un laboratoire, il fut choisi par S. M. le Roi Albert pour préparer le prince Léopold de Belgique à son examen d'entrée à l'école militaire. Ce que furent ces leçons, on peut le deviner par la véritable reconnaissance, transformée bientôt en une réelle amitié, que lui voua son auguste élève; l'intérêt que prenait le futur Roi des Belges à toutes les questions mathématiques L'amena, en effet, jusqu'en ces dernières

⁽¹⁾ Voir la photographie ci-jointe, prise en 1934, après une journée de Cesàro à son laboratoire de l'Université.

années, à poursuivre l'examen de nombreux problèmes avec ce Maître qui avait le talent de les résoudre avec autant d'originalité que de compétence.

Et l'on comprend ainsi que, à l'occasion de la manifestation de 1929, Leurs Majestés le Roi Albert et la Reine Elisabeth voulurent bien envoyer à Cesàro un télégramme dont il convient de rappeler les termes : « Nous saisissons » cette occasion pour rendre hommage à votre œuvre » scientifique et aux éminents services que vous avez rendus » au haut enseignement. Nous conserverons toujours un » souvenir bien reconnaissant des incomparables leçons » que vous avez données à notre fils Léopold ».

Plus bel hommage ne pouvait être rendu à l'illustre professeur de l'Université de Liège, au grand savant qui honora la Belgique, sa patrie d'adoption.

H. BUTTGENBACH.

Assemblée générale du 16 mars 1939

Rapport du Secrétaire

Messieurs,

C'est la dixième fois que j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur notre activité et pour commémorer cet anniversaire de notre fondation, il n'est rien de tel que de faire un retour en arrière.

Constituée le 13 mars 1929, notre Association comptait, après une année d'existence, 528 membres et atteignait son apogée en 1932 avec 570 membres. Aussitôt après, sous l'influence de la crise économique sans doute, notre effectif diminuait légèrement et progressivement et paraît être revenu à présent à environ 500 membres. Ce chiffre est d'ailleurs sujet à caution, car il ne tient pas seulement compte des décès ou des démissions enregistrées, mais exclut un certain nombre de membres qui ont négligé depuis plus de deux ans de payer leur cotisation. Tout espoir de les voir nous demeurer fidèles n'est peut-être pas perdu, mais il est sage de ne les plus compter parmi nos adhérents.

Les cotisations ont subi un fléchissement beaucoup plus fort, passant de 46.000 fr. environ en 1931 à 26.000 en 1937-1938. Beaucoup de nos membres en effet ont abandonné la catégorie de membres effectifs (à 100 fr.) pour entrer dans celle des membres adhérents (20 fr.). Les nouvelles adhésions, qui dépassent rarement la douzaine en une année, sont ordinairement dues à de jeunes universitaires qui ne peuvent entrer que dans la catégorie la plus modeste de nos membres.

D'autre part, il convient de signaler et de déplorer une défection aussi préjudiciable que celle de la ville de Liège qui, après avoir réduit de moitié sa cotisation de membre protecteur, a fini depuis plusieurs années déjà par la supprimer complètement. Ajoutons d'ailleurs que plusieurs autres administrations communales continuent à nous soutenir dans la mesure de leurs moyens (Seraing, Herstal, Flémalle-Grande, Pepinster) et nous leur en savons un gré infini.

A quoi tient cette stagnation de notre effectif qui frise, au point de vue de notre activité, la décadence. Essentiellement à ceci : les jeunes universitaires ne nous soutiennent pas. A aucun moment nous n'avons trouvé auprès d'eux un élan semblable à celui qui a salué notre création. La désaffection croissante des jeunes gens à l'égard de ce qui dépasse le train-train ordinaire de la vie, jointe aux difficultés économiques et sociales de l'heure, serait pour nous une cause de découragement si nous n'avions pas conscience de travailler pour une cause d'intérêt général.

Que conviendrait-il de faire ? Peut-être reprendre la propagande sur de nouvelles bases ? Modifier en partie notre programme ou tout au moins le corser de projets plus adaptés aux circonstances ? Avant tout, à mon humble avis, il conviendrait de changer de secrétaire, afin de confier ce poste de combat à quelqu'un qui dispose de plus de temps et de plus d'esprit d'initiative que celui qui vous soumet ce rapport.

Le Conseil n'a point été sans se préoccuper de toutes ces choses, mais il désirerait connaître l'avis de l'Assemblée avant d'entrer dans des voies nouvelles.

Quoi qu'il en soit nous avons cette année encore persévéré dans notre programme traditionnel.

Tout d'abord, nous avons eu la satisfaction de consacrer de nouveaux travaux de notre personnel scientifique. Des six mémoires qui ont été déposés en vue du Concours institué par notre Association, quatre ont été récompensés d'un prix de 5000 fr. Leurs auteurs sont M. Léon Moureau, docteur en droit et agrégé,

M. Jean Paulus, agrégé de l'enseignement supérieur et aspirant F. N. R. S., M. Edouard Hoge, docteur en sciences et aspirant F. N. R. S. (1), et M. L. Calembert, docteur en sciences et assistant. Le Conseil pense pouvoir traduire le sentiment unanime de l'Assemblée en adressant à ces jeunes gens ses plus vives félicitations. Il se fait un devoir de remercier les membres des jurys qui, avec une rare célérité et une parfaite objectivité, ont mis leur compétence désintéressée à notre service.

Nous sommes en mesure d'ouvrir cette année encore un nouveau concours dont le règlement est semblable à celui qui a été adopté en 1936 et publié alors dans le Bulletin (p. 197).

Le prix triennal Ch. Hanocq n'a pu être décerné; mais, d'accord avec le fondateur, nous avons prorogé d'une année la date de remise des mémoires. On peut donc concourir encore à cette fin jusqu'au 1^{er} octobre 1939 (voir le règlement dans notre Bulletin d'octobre 1937, p. 243).

Un subside de 7500 fr. a été octroyé à M. Baiwir, professeur à l'Athénée de Seraing, ancien élève de notre Faculté de Philosophie et Lettres, pour lui permettre d'aller achever en Angleterre les recherches qu'il avait jadis entreprises sur la littérature américaine, à la suite de l'impossibilité où se sont trouvés le gouvernement, le F. N. et la F. U. de l'aider dans cette tâche.

Un autre subside, de 500 fr., a été accordé à M. Nils, licencié en sciences commerciales et économiques, pour couvrir certains frais de composition d'un travail scientifique.

Enfin, notre *Bulletin*, qui est la manifestation extérieure unique de notre existence, a continué de paraître. Le premier fascicule de 1939 est à l'impression et portera sur la couverture la mention 11^e année. Depuis dix ans en effet cet organe s'est efforcé de réaliser un modeste programme : celui d'établir entre tous les membres de notre personnel scientifique, entre tous les Amis de l'Université, un lien et de constituer une tribune aussi libre que possible. Le

(1) C'est M. Hoge qui obtient le prix de Launoit.

rédacteur n'a point à signaler ici des difficultés qu'il a rencontrées, les déceptions qu'il a éprouvées, les encouragements qui lui ont été prodigués, mais il serait heureux de savoir si la formule adoptée rencontre d'unanimes sympathies, plus heureux encore si l'appel qu'il adresse chaque année à la collaboration confiante de tous rencontrait enfin un plus large écho.

Pendant ces dix années, la Maison Vaillant-Carmanne nous a fait le cadeau princier de l'impression gratuite des douze premières feuilles de ce bulletin. Qu'elle veuille bien trouver ici l'hommage de notre profonde gratitude.

Rapport du Trésorier. Année 1938

Comptes de la Trésorerie

RECETTES EN 1938

I. Subventions et cotisations :

1) Encaissées par le compte postal .	24.475,00	
2) Encaissées par la banque	1,000,00	25.475,00

Observations : Ce poste est en diminution constante depuis plusieurs années. Il est vrai que l'an dernier ce poste comprenait des subventions pour deux exercices — 1936 et 1937 — alors que cette année certain subside de 1938 n'a été payé qu'au début de 1939.

Les cotisations des membres protecteurs s'élèvent à 6000 fr.

Les subventions d'administrations communales se répartissent comme suit :

a) Administration Communale de Flémalle-Grande	25,00
b) Administration Communale de Herstal	20,00
c) Association des Ingénieurs A. I. Lg.	500,00
	<hr/>
	545,00

Les sommes de 6000 fr. et de 545 fr. sont comprises dans le poste de 25.475 fr.

A reporter

 25.475,—

	Report	25.475,—	
II. <i>Publicité payante</i> :			
1) Soc. Belge de l'Azote.....	512,50		
2) Henkart, Van Velsen et Laoureux S. A.	1.000,00		
III. <i>Subvention accordée par la fondation Braconnier pour servir de prix</i> 5.000,00			
IV. <i>Revenus des capitaux de l'Association</i> :			
a) Intérêts du 1 ^{er} février 1937 au 1 ^{er} février 1938 de l'Inscription nominative au Grand Livre de la Dette Publique	6.720,00		
b) Intérêts échus le 1 ^{er} octobre 1938 des cent titres Dette Belge 1933 à lots, titres déposés à la Banque Nagelmackers	4.200,00		
c) Intérêts bancaires nets	36,40		
	<u>10.956,40</u>		
Total des Recettes	42.943,90		
DEPENSES EN 1938			
I. <i>Taxe fiscale annuelle en 1938</i>	355,00	355,00	
II. <i>Imprimerie Vaillant-Carmann</i> pour impression du bulletin, etc. :			
Facture du 19 février 1938	64,30		
» 5 mars	109,35		
» 19 mars	110,80		
» 13 mars	3.472,85		
» 14 mai	1.126,15		
» 30 juin	61,50		
» 23 juillet	142,00		
» 13 août.....	61,50		
	<u>5.148,45</u>		
A reporter	5.503,45		

	Report	5.503,45
III. <i>Débours divers :</i>		
1) Frais de compte postal	8,60	
2) Frais de correspondance du Secrétaire	39,65	
3) Frais de correspondance du trésorier et de dactylographie	65,00	
4) Débours de M. Fransis : frais de timbres-postes, papiers timbrés, timbres fiscaux, etc.	516,25	
5) Droit de garde des titres à la Banque	117,00	
6) Frais de timbre à la Banque	0,60	
7) Cotisation 1938 payée en double et ristournée	100,00	
	<hr/>	847,10
IV. <i>Traitement de M. Fransis</i>		2.400,00
		<hr/>
Total des frais généraux		8.750,55
V. <i>Prix décernés aux lauréats du concours :</i>		
Mlle Hélène Danthine	5.000,00	
M. Jean Génard	5.000,00	
M. Jean Henrion	5.000,00	
M. le Dr Lambrechts	5.000,00	
M. Henri Lecocq	5.000,00	
M. Hubert Damas	5.000,00	
	<hr/>	30.000,00
VI. <i>Subsides :</i>		
à M. Golifman	5.000,00	
à M. Nils	500,00	
	<hr/>	5.500,00
Total des dépenses		44.250,55

BALANCE DE VERIFICATION

Recettes en 1938	42.943,90
Actif postal au 1 ^{er} janvier 1938	29.425,99
Actif bancaire au 1 ^{er} janvier 1938	6.091,30
	<hr/>
	78,461,19
A déduire dépenses en 1938	—44.250,55
	<hr/>
Excédent	34.210,64
représenté par :	
1) actif du compte postal au 1 ^{er} janvier 1939.....	23.000,54
2) actif en banque au 1 ^{er} janvier 1939	11.210,10
	<hr/>
	34.210,64

BILAN AU 31 DECEMBRE 1938

Actif :

I. Solde actif du compte chèque postal au 31 décembre 1938	23.000,54
II. Solde actif du compte Banque Nagelmackers au 31 décembre 1938	11.210,10
III. Inscription nominative au Grand Livre de la Dette Publique de Belgique 4 % (capital nominal 168.000 fr. évalué <i>au pair</i>).....	168.000,00
IV. Cent titres Dette Belge 1933 évalués au 31 décembre 1938 à 105,30	105.300,00
(N. B. Depuis cette date la valeur de ces titres a notablement baissé).	
V. Prorata d'intérêts des postes III et IV	<u>mémoire</u>
Total de l'actif	307.510,64

Passif :

Néant, sauf la charge de décerner :

- 1) Chaque année un prix de 5000 fr. environ qui porte le titre de « Prix de Launoit ».
- 2) Deux prix, l'un tous les trois ans, l'autre tous les dix ans et qui portent le titre de « Prix Charles Hanocq ».

Mémoires de Licence et Thèses de Doctorat

Faculté de Philosophie et Lettres

LICENCE

Groupe Philosophie

Mlle PLEIN, Paula : L'esthétique de Charles Lalo.

Mlle BOULANGER, Elvire : Essai sur l'esthétique de Plotin.

Groupe Histoire

M. MOREAU, Gérard : Relations diplomatiques de la principauté de Liège avec les Pays-Bas espagnols de 1581 à 1598.

M. BRAGARD, René : Relations diplomatiques de la principauté de Liège avec les Pays-Bas sous Gérard de Groesbeeck, 1564-1580.

M. GATHON, Albert : La politique d'annexion des ducs de Bourgogne à l'égard du duché de Luxembourg.

M. VANDER LINDEN, Henri : Contribution à l'étude des finances de la ville de Louvain sous le règne de Wenceslas et de Jeanne (1356-1406).

Groupe Philologie classique

Mlle DEFLANDRE, Marie-Louise : Hécube. Etude philologique et archéologique.

M. MASSAUX, Albert : Philoctète. Sa blessure et son abandon.

M. WATHELET, André : Etude sur les noms d'infirmités des membres inférieurs en grec ancien.

M. HOGGE, Albert : Essai lexicographique sur *ξανθός* et *ξουθος*.

M. TARTE, Joseph : Le péan dans la littérature grecque.

M. LECLERQUE, Albert : Les sources de la biographie de Thucydide par Marcellinos.

Groupe Philologie romane

- M. PAUWELS, André : Le classicisme d'André Gide.
M. DUCHESNE, Louis : Le roman dans l'œuvre de Georges Bernanos.
M. REBTS, Adrien : Un poète contemporain ignoré : Georges Chennevière.
M. BAILLY, Marcel : Etude sur les procédés de style et de composition dans la poésie d'André Gide.
M. ROLLIN, Roger : Les romans de C. F. Ramuz.
M. GÉRARD, Raymond : Charles Vildrac et son œuvre.
M. BRAIBANT, Joseph : Aucassin et Nicolette. Recherches sur l'usage syntaxique.
Mlle CHERUY, Jeanne : Les glossaires abavus publiés par Mario Roques.
Mlle LHONEUX, Anne : Etude sur la poésie de Marie Noël.
M. LERUSSE, Albert : Toponymie de la commune d'Odeigne.
M. LINSMAUX, Edmond : La poésie de Mallarmé.
Mlle FRENAY, Marthe : L'interrogation directe dans la Passion d'A. Greban.
M. HERZÉ, Lucien : Etude des théories esthétiques de Paul Valéry.
M. DESSOY, Joseph : L'œuvre en prose de Giono.

Groupe Philologie germanique

- M. BOILEAU, Armand : Systematisch Onderzoek van de woorden van germaanschen oorsprong in het Luiker Waalsch.
Mlle BENKER, Yvonne : Woman in Conrad's Work.
Mlle DARIMONT, Yvonne : Woman's Psychology in Thomas Hardy's Novels.
Mlle HUET, Yvette : Robert Browning's Poems on Love.
M. JADIN, André : Erläuterungen zu einer Auswahl v. Gedichten R. M. Rilkes über den Tod.

Mlle BEEKEN, Raymonde : Ein Vergleich Zwischen Chamisso's Peter Schlemihl, Balzacs « Peau de Chagrin », Wildes Dorian Gray.

M. KIEFFER, Flory : The historical drama of John Drinkwater.

M. CHOUFFART, René : Die romanischen Lehnwörter in den reinischen Dialekten

Mlle CLOES, Alberte : Toponymie v. Baelen a. Wezer.

Mlle BOST, Betty : Nature in Th. Hardy's Novels.

Mlle VERHEYEN, Suzanne : The Merchant of Venice by W. Shakespeare : A prompt book.

M. HEYLIERS, Fritz : Het Leven van Sint Lutgart. Een onderzoek naar het Rijmvokalisme.

DOCTORAT

Groupe Histoire

M. LEJEUNE, Jean : Les premières manifestations du capitalisme à Liège au XVI^e siècle.

Groupe Philologie classique

M. DELATTE, Louis : Les traités de la royauté de Diotogène, Echphante, Sthénidas : édition critique et étude linguistique.

Groupe philologie romane

M. PIRON, Maurice : L'œuvre poétique et dramatique d'Henri Simon.

DOCTORAT EN HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

M. SQUILBECK, Jean : Histoire artistique de la famille Keldermans.

M. DELAHAUT, Joseph : La peinture des néo-classiques en Belgique.

DOCTORAT EN HISTOIRE ET LITTÉRATURES ORIENTALES

M. FRENKIEL, Gerszon : La charité chez les juifs.

Chronique

Nominations

Corps professoral

M. Lucien BROUHA est nommé professeur ordinaire près la Faculté de médecine.

M. F. CASTERS est nommé professeur ordinaire près la Faculté de Droit.

M. R. NIHARD est nommé professeur ordinaire près la Faculté de philosophie et lettres.

M. F. CLOSSET est nommé chargé de cours près la Faculté de philosophie et lettres.

M. W. PÉE est nommé chargé de cours près la Faculté de philosophie et lettres.

M. J. WALRAND est nommé chargé de cours près la Faculté de philosophie et lettres.

M. L. REMACLE est nommé chargé de cours près la Faculté de philosophie et lettres.

Chefs de travaux, assistants

M. P. DUMONT est nommé chef de travaux à la clinique de radiologie.

M. A. CLERCK est nommé assistant à la clinique obstétricale et gynécologique.

M. J. BOULANGER est nommé assistant des cours d'analyse infinitésimale et d'algèbre supérieure.

M. V. BUREAU est nommé assistant à la clinique obstétricale et gynécologique.

M. A. DELREZ est nommé assistant à la clinique oto-rhynolaryngologique.

M. P. EVRARD est nommé assistant du cours de géologie générale.
